



# Rapport annuel 2021

## Actions & perspectives



Congrès de la FNSEA 2022 - Besançon

**01**

Économie et  
développement durable  
P. 05

**02**

Structures  
et territoires  
P. 19

**03**

Vie des entreprises  
P. 27

**04**

Affaires sociales  
P. 37

**05**

Vie du réseau  
P. 47

**06**

Communication  
P. 61

Glossaire  
P. 69

Qui aurait pu imaginer qu'en ce début d'année 2022 une guerre aux frontières de l'Europe succéderait à une crise sanitaire mondiale ? L'effroyable épreuve vécue par la population ukrainienne représente une menace sourde pour l'accès à l'alimentation pour toute une partie des pays du bassin méditerranéen. Si, en France, il n'est pas question de pénuries alimentaires, il est clair que l'impact sur les charges et les trésoreries de nos exploitations sera redoutable. Aujourd'hui, l'urgence est à refaire fonctionner à plein régime la production agricole pour, d'une part, consolider notre souveraineté alimentaire et énergétique française et européenne, d'autre part réduire nos dépendances, pour enfin compenser les pertes de production et de commercialisation consécutives à ce conflit qui déséquilibre tout un pan de la géopolitique alimentaire et énergétique mondiale.

Il nous faut une nouvelle fois tenir bon. Tenir bon après une année 2021 qui ne nous a rien épargné : contexte sanitaire dégradé, situation économique incertaine, nombreux épisodes d'intempéries, inédits tant par leur fréquence que par leur violence, impacts du changement climatique sur nos activités... Sans parler des surtranspositions françaises (plan pollinisateurs, ZNT) qui sont venues empoisonner notre année syndicale, sources de distorsions avec nos voisins, de perte de compétitivité et surtout de démagogie facile dans un contexte manquant de repères scientifiques...

Mais s'il est une victoire dont nous pouvons nous prévaloir et qui sera notre atout de réussite pour l'avenir, c'est que notre appel pour une souveraineté alimentaire solidaire et durable, lancé au plus fort de la crise sanitaire, a largement contribué à remettre au centre des préoccupations politiques et sociétales françaises et européennes le rôle stratégique de l'agriculture dans ses grands enjeux d'avenir : production, revenu, compétitivité, adaptation au changement climatique et participation aux transitions en cours.

De ce choc de prise de conscience découlent plusieurs victoires syndicales. C'est au regard des impératifs de sécurité alimentaire et de compétitivité que s'est conclue la réforme de la PAC 2023 avec un budget préservé, alors qu'il était annoncé en retrait de 15% en juillet 2018 !

C'est aussi ce qui a soutenu la réouverture du dossier EGAlim, dont nous avons pointé les failles. Deux lois sur le même sujet dans le même mandat, c'est, de mémoire de syndicaliste, inédit ! L'application d'EGAlim2 est notre premier combat de l'année : le temps où le revenu des agriculteurs était la variable d'ajustement du pouvoir d'achat des uns et des confortables marges des autres doit être révolu.



**Christiane Lambert**  
Présidente de la FNSEA

Nous avons aussi à notre actif des mesures fortes pour préserver nos moyens de production et nos acquis sociaux. Enfin une (petite) loi foncière pour la régulation de l'accès au foncier agricole, avec la loi Sempastous ! Enfin un comptage « challengé » des loups, qui doit être étendu à tous les prédateurs ! Enfin de réelles avancées pour les retraites agricoles avec la revalorisation des minima retraite des chefs d'exploitation, des conjoints et aides familiaux ! Enfin une feuille de route pour la protection et l'accompagnement des agriculteurs en détresse, qui vient consolider les actions engagées sur le terrain.

Quant à notre résilience et notre adaptation, les catastrophes climatiques de l'année 2021 semblent avoir convaincu les Pouvoirs Publics de la nécessaire révision de la gestion des risques par un système, alliant solidarité nationale et assurance, totalement rénové. Ce sujet est au centre du chantier du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique proposé par la FNSEA.

Il aura aussi permis de revoir les textes de la gestion de la ressource en eau. Une évolution indispensable pour espérer une utilisation plus efficace de l'eau, mais nous jugerons au nombre de créations de nouveaux projets.

Enfin, nous avons fait inscrire l'avenir de l'agriculture française dans le Plan de relance et dans le Grand plan d'investissements d'avenir France 2030. C'est un fait acquis : aucune ambition politique digne de ce nom ne pourra faire l'économie d'une stratégie agricole forte.

Face aux nouvelles et profondes turbulences qui attendent notre profession, c'est en tant que combattants, gagnants, conquérants, forts de nos valeurs, de notre union et de la structuration de notre réseau dans notre projet #RéseauFNSEA2025, que nous devons aborder l'année 2022.

Capitalisons sur nos acquis pour construire un avenir syndical durable et profitable à tous !



# 01 Économie & développement

EGAlim 2 pour concrétiser  
les ambitions en matière de  
rémunération des producteurs  
P. 06

La FNSEA pleinement mobilisée  
sur les politiques européennes  
dans le cadre du Green Deal  
P. 08

PAC : un PSN français qui  
préserve les équilibres dans un  
contexte contraint aux niveaux  
européen et national  
P. 10

Un déploiement de notre rapport  
d'orientation sur le changement  
climatique en phase avec  
l'actualité  
P. 11

Transition agroécologique :  
priorité aux projets durables pour  
les exploitations, les territoires et  
les filières  
P. 13

En bref  
P. 16

# EGAlim 2 pour concrétiser les ambitions en matière de rémunération des producteurs



Au cœur de notre action depuis le démarrage des Etats Généraux de l'Alimentation, la construction du prix en marche avant autour de l'outil qu'est le contrat, aura marqué l'année 2021 avec l'adoption de la loi EGAlim 2. Tout au long des discussions parlementaires, la FNSEA s'est mobilisée pour corriger les dispositions d'EGAlim 1 qui étaient insuffisantes pour assurer le retour de valeur indispensable pour l'attractivité du métier d'agriculteur.

A cela s'ajoute l'implication de la FNSEA dans les problématiques liées à l'approvisionnement de la Restauration Hors Foyers (RHF), débouché majeur de l'agriculture française qui a davantage recours aux importations comparé aux autres circuits de distribution. Fragilisée notamment par la crise sanitaire, la filière RHF doit disposer des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par les lois « EGAlim 1 » et « Climat et résilience », en particulier sur le renforcement des approvisionnements en production française. Enfin, la question d'un accès à une alimentation saine, sûre et durable pour tous est centrale. L'année 2021 a aussi été marquée par une augmentation de la précarité alimentaire, qui nécessite la mise en place de mesures fortes et ambitieuses, notamment caractérisées par le projet de chèque alimentaire, porté par la FNSEA depuis plusieurs mois.

“  
L'année 2022 doit être celle de la concrétisation de la contractualisation dans les filières « prioritaires » pour l'entrée en vigueur d'EGAlim 2  
”

## FAIRE APPLIQUER LA LOI EGALIM

En 2021, à la suite de négociations commerciales particulièrement tendues, la FNSEA et son réseau se sont mobilisés pour obtenir tous les correctifs législatifs nécessaires à la réussite d'EGAlim :

- définition par les interprofessions d'indicateurs de références de coûts de production et d'indicateurs de marchés et à défaut recours aux instituts techniques agricoles pour diffuser ces indicateurs ;
- construction par les agriculteurs et les organisations de producteurs de contrats pluriannuels avec la prise en compte de ces 2 indicateurs pour déterminer une meilleure rémunération des producteurs ;
- la non-négociabilité de la matière première agricole dans les relations entre les différents maillons « aval » de la chaîne ;

- instauration d'un comité de règlement des différends commerciaux agricoles destinés à trancher les litiges persistants à l'issue des médiations ;
- accroissement de la transparence sur l'origine des produits agricoles avec un étiquetage plus précis (notamment, origine des viandes en RHF et encadrement de l'utilisation du drapeau français).

Par ailleurs, la FNSEA s'est fortement investie dans la construction d'un avis du Conseil national de la consommation sur l'étiquetage de l'origine des ingrédients dans les produits transformés. Cet avis permet d'envisager les règles à respecter par les opérateurs et ainsi la révision des textes européens nécessaires afin d'éviter toute confusion sur l'origine des produits agricoles entrant dans la composition de produits transformés.

## Perspectives

L'année 2022 doit être celle de la concrétisation de la contractualisation dans les filières « prioritaires » pour l'entrée en vigueur des dispositions d'EGAlim 2, à savoir notamment les filières bovines et porcines, en complément de la filière laitière déjà engagée dans la contractualisation depuis plusieurs années. A cela s'ajoutent les négociations commerciales 2022 entre industriels privés et coopératifs et les distributeurs qui devront produire des résultats pour stopper la guerre des prix, prendre en compte l'envolée des différentes charges agricoles et industrielles mais aussi et surtout sécuriser le prix « agricole » négocié à l'amont. S'agissant de la RHF, deux problématiques se posent en particulier : celle de la dualité qui existe dans la commande publique, ne permettant pas toujours aux collectivités de favoriser des approvisionnements locaux, et celle de l'applicabilité des 50% de produits durables et de qualité prévue par l'article 24 d'EGAlim 1 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Dans le cadre de la stratégie Farm to Fork à l'échelle européenne, la FNSEA se tient prête à se mobiliser, pour une véritable montée en puissance de l'étiquetage de l'origine et une harmonisation des règles sur la base des différentes expérimentations lancées en France.

Enfin, la FNSEA poussera pour que 2022 voit après l'élection présidentielle, la concrétisation du chèque alimentaire par les pouvoirs publics. Forte de ses premiers travaux et analyses, la FNSEA sera force de propositions au sujet de la mise en place de ce chèque, afin qu'il puisse, tout en répondant aux attentes des personnes en situation de précarité alimentaire, servir aux productions et filières agricoles françaises.



# La FNSEA pleinement mobilisée sur les politiques européennes dans le cadre du Green Deal



**Dans la ligne des grands engagements internationaux, le Pacte vert a pour objectif de faire de l'Union européenne le leader mondial de la lutte contre le changement climatique, pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Le Pacte vert concerne tous les secteurs économiques, y compris l'agriculture et l'agroalimentaire, dans ses déclinaisons que sont les stratégies « De la Ferme à la Table » et « Biodiversité 2030 ». Ces deux stratégies comportent des objectifs chiffrés de réduction des produits phytosanitaires et des nutriments, d'augmentation des surfaces en agriculture biologique et de « sanctuarisation » de certaines terres en surfaces non productives.**

## DEUX STRATÉGIES POUR LE PACTE VERT

En étroite collaboration avec ses collègues européens, la FNSEA a travaillé à sensibiliser les députés européens. La FNSEA, le COPA-COGECA et leurs organisations européennes alliées, ont souligné les risques liés à la mise en œuvre des objectifs chiffrés des stratégies (la baisse de la production européenne, plus particulièrement). La FNSEA a demandé une étude d'impact globale, intégrant l'ensemble des objectifs chiffrés aspirationnels, y compris les aspects socio-économiques, les conséquences sur l'emploi et les territoires. Plus globalement, en lien avec les mesures du

Pacte vert, la FNSEA a demandé une approche pragmatique, reposant sur la double performance, économique et environnementale. Enfin, la FNSEA demande une mise en cohérence entre les engagements des deux stratégies, avec la politique commerciale de l'Union européenne. En effet, dans la perspective de la présidence française, la FNSEA a continuellement rappelé la nécessité d'avancer concrètement dans la mise en œuvre de clauses et de mesures miroirs, sociales et environnementales, pour des échanges commerciaux plus justes et loyaux.

## COMMERCE EXTERIEUR - TAXES US

Fin 2019, dans le cadre du différend commercial sur l'aéronautique, les Etats-Unis avaient imposé des droits de douanes additionnels de 25 % sur les vins tranquilles français, entraînant un préjudice de 450 M€. À la suite d'une mobilisation sans faille de l'ensemble de la filière vitivinicole et de la FNSEA auprès du Gouvernement français et des autorités européennes, les États-Unis et l'Union européenne ont annoncé, le 15 juin 2021, une suspension pendant 5 ans des rétorsions américaines.

Le travail collectif a permis de redonner au secteur des perspectives positives sur le premier marché mondial de consommation.

Le commerce extérieur des filières a également été suivi de près pour chaque filière, la FNSEA participant au Comité de suivi des politiques extérieures et à des rencontres avec le ministre chargé du commerce extérieur afin d'affirmer nos positions le plus largement possible, et de résoudre au mieux des crises comme celle de l'arrêt du commerce avec l'Algérie en 2021, qui a finalement été résolue, les exportations françaises reprenant en janvier 2022.

## Perspectives

A la suite des actions menées, les députés européens ont adopté en session plénière du Parlement européen un amendement soulignant les risques liés aux deux stratégies du Pacte vert, et demandant une étude d'impact. La FNSEA réitère ses messages auprès de la Commission européenne, en amont des multiples propositions qui désormais déclinent les stratégies : protection des sols, déforestation importée, cycles du carbone, objectifs de restauration de la nature. Concernant la révision de la Directive Usage Durable des Pesticides (fin mars 2022), la FNSEA insistera auprès de la Commission européenne lors de ses réflexions préparatoires, notamment sur la nécessité de développer des autorisations zonales, de définir les limites maximales de résidus (LMR) adéquates à l'importation et d'intégrer les nouvelles technologies (drones, techniques de réduction de la dérive). Enfin, le paquet législatif européen « Fit for 55 » propose une série de mesures dont la finalité est l'augmentation du prix du carbone. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières est actuellement en discussion au Parlement européen : la FNSEA travaille à, soit exclure les engrais du champ de la future réglementation tant que l'agriculture n'est pas concernée, soit à intégrer dès maintenant l'agriculture dans le mécanisme. De plus, dans la perspective des futures propositions de la Commission européenne, la FNSEA défendra lors de ses contacts au Parlement européen et à la Commission européenne, une augmentation de la valeur du carbone pour rendre rentables des pratiques agricoles favorables à la baisse des émissions et au stockage du carbone.



# PAC : un PSN français qui préserve les équilibres dans un contexte contraint aux niveaux européen et national



L'accord politique entre les Institutions européennes est intervenu en juin 2021, presque 3 ans jour pour jour après la présentation des propositions de la Commission européenne. Les négociations entre les Institutions européennes ont été intenses durant les 6 premiers mois de l'année 2021, avec des thématiques politiquement sensibles pour les négociateurs et très impactantes pour les agriculteurs français, comme l'harmonisation du contenu des éco-régimes, le maintien du paiement de base, la mise en œuvre de certaines Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE), la liste des produits éligibles à l'intervention et les mesures de marchés, ou un rapport sur la réciprocité des normes. De nombreux mois ont été nécessaires pour finaliser l'accord politique, validé par le Conseil des ministres et le Parlement européen, début décembre 2021. En parallèle, des consultations intenses avec la DGPE ont eu lieu pour élaborer le Plan Stratégique National (PSN) français, qui a pu être transmis fin décembre à la Commission européenne.

## UN TRAVAIL EN COMMUN INDISPENSABLE AU NIVEAU EUROPÉEN

Y compris dans la phase finale des négociations, la FNSEA est parvenue à faire partager à ses collègues européens du COPA, ses divers points de préoccupation : par exemple, concernant la mise en œuvre des BCAE avec la rotation des cultures et surfaces non productives. Ce travail en commun a permis de renforcer les messages passés aux négociateurs pour parvenir à une rédaction de l'accord final, moins éloignée des réalités agronomiques des exploitations agricoles. La levée de certains « obstacles » au niveau européen est un préalable indispensable pour le bon déroulé des négociations au niveau national, pour « écrire » le futur plan stratégique.

## UNE ACTION DÉTERMINANTE SUR LE PSN FRANÇAIS

Concernant le PSN français, les grands principes défendus par la FNSEA ont été repris par le ministère, comme une stabilité du transfert entre P1 et P2 à 7,53 %, un paiement redistributif à 10%, une convergence partielle à 85 %, une stabilité de l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) en montant (1 100 M€) et de ciblage (sur l'élevage), un éco-régime rapidement accessible à tous les agriculteurs ou une définition de l'agriculteur actif excluant les personnes de plus de 67 ans ayant fait valoir leur droit à la retraite. La FNSEA a défendu des évolutions progressives supportables pour toutes les exploitations, en permettant leur adaptation aux changements. L'action de la FNSEA a aussi été déterminante sur de nombreux détails techniques, comme la prise en compte des prairies permanentes dans la grille de diversification des cultures, de façon à reconnaître les avantages environnementaux de la

polyculture élevage, comme le classement de certaines cultures pérennes (houblon, lavande, miscanthus...) dans les cultures de diversification ou l'élaboration d'une certification CE2+.

## Perspectives

La PAC restera un sujet d'actualité en 2022, puisque l'entrée en vigueur de la réforme est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Au niveau européen, la Commission européenne devra officiellement approuver les PSN des Etats membres, avec un certain niveau d'harmonisation, la présidence française ayant prévu un échange des ministres de l'agriculture des Etats membres, sur le contenu de leurs PSN respectifs.

La mise en œuvre concrète demandera aussi de nombreuses réunions techniques pour déterminer plusieurs cartographies sensibles, obtenir des coefficients de pondération des haies favorables à leur implantation ou permettre des dérogations au niveau préfectoral.

Dans toutes ces négociations aux niveaux national et européen, la FNSEA défendra une vision équilibrée entre les territoires et les productions dans l'intérêt général de l'agriculture française.

# Un déploiement de notre rapport d'orientation sur le changement climatique en phase avec l'actualité



**L'année 2021 aura été marquée par un gel historique affectant lourdement les productions, en particulier la viticulture et l'arboriculture. Face aux conséquences dramatiques de ce gel d'avril et à leur récurrence, la FNSEA s'est immédiatement mobilisée pour alerter les pouvoirs publics et a appelé le Gouvernement à la solidarité nationale via la mobilisation de tous les outils à disposition pour répondre à l'urgence de la situation, mais également à mettre enfin en place une politique de gestion des risques efficace.**

**A la veille d'échéances majeures, comme la COP 26 de Glasgow et la future présidence française de l'Union Européenne, et dans le prolongement des récents travaux législatifs de la loi Climat et Résilience, du Varenne Agricole de l'eau, et de la tournée régionale des rapporteurs du Rapport d'Orientation « Faire du défi climatique une opportunité pour l'agriculture », il a été mis en place une action groupée au sein du réseau FNSEA autour des enjeux du défi climatique.**

## DES ACTIONS RÉGIONALES POUR SENSIBILISER

Après la mise en valeur d'une vision prospective et dynamique du secteur agricole dans le cadre des enjeux climatiques au sein du rapport, un cycle d'événements déclinés régionalement par les FRSEA a été lancé avec un premier Grand Rendez-vous national au sein d'une exploitation agricole d'Eure-et-Loir. Cette visite sur le terrain a réuni une cinquantaine de parties prenantes (associations environnementales, élus locaux, députés, ministres, grandes entreprises, scientifiques, etc.). La ministre de la Transition Ecologique, Barbara Pompili, est notamment venue soutenir l'initiative dont celle du bilan carbone réalisé chez l'agriculteur et en a profité pour annoncer la sortie de la méthode Label Bas Carbone pour le secteur des grandes cultures.

## UN PLAN GEL POUR RÉPONDRE A L'URGENCE DE LA SITUATION

Sensibilisé grâce à nos actions, le Premier ministre a rapidement annoncé un "Plan gel" dont l'effort de l'Etat s'élève à 1Md€ :

- mesures d'urgence : enveloppe d'urgence à la main des préfets, dispositif d'allègement des charges sociales, dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB), mobilisation des dispositifs existants en matière de chômage partiel ;
- mesures d'indemnisation des pertes : dispositif

spécifique de soutien aux assurés, ouverture du régime des calamités agricoles aux viticulteurs et céréaliers non-assurés et augmentation du taux d'aide, ainsi qu'un fonds spécifique ouvert aux entreprises de l'aval ;

- mesures d'avenir : doublement de l'enveloppe du plan de relance affectée à la prévention contre les aléas climatiques, déploiement de crédits supplémentaires pour la recherche et l'innovation, et l'annonce d'un Varenne de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, travail que la FNSEA appelait de ses vœux.

## UNE FEUILLE DE ROUTE POUR UNE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES EFFICACE

La stratégie de la filière viticole face au changement climatique, présentée en août 2021 au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation notamment par Jérôme Despey, s'est construite sur la base d'un scénario où l'innovation permettrait de conserver la valeur de la filière vitivinicole française. Cette feuille de route a pour ambition de ne proposer que des actions concrètes sur les conditions de production/pratiques œnologiques, le matériel végétal, l'évolution des marchés, la recherche et développement (R&D) ou encore la formation. Le ministre a salué la mobilisation collective face à un enjeu majeur et insisté, comme les professionnels, sur la nécessité que tous les outils disponibles soient mobilisés dans la mise en œuvre de cette stratégie.



## LES FILIÈRES ANIMALES NE SONT PAS ÉPARGNÉES

Les filières animales sont également touchées par les crises sanitaires. Pour la quatrième année de suite, les élevages français, particulièrement dans le sud-ouest, sont lourdement impactés par le virus Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), malgré le respect des mesures de biosécurité et un engagement fort de la filière. Les agriculteurs sont dans une détresse économique et sociale forte. Au-delà des indemnités indispensables mises en œuvre, le dossier de la vaccination est sur la table et la France le portera dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, avec des expérimentations dans les élevages.

### Perspectives

A la suite de la promulgation de la loi Climat et Résilience issue de la Convention Citoyenne pour le Climat, c'est désormais l'ensemble des stratégies énergie climat qui doivent être remises à jour dès 2022 : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), etc.

Autant de textes essentiels pour que la France atteigne la neutralité carbone et au sein desquels l'agriculture a un rôle central à jouer.



## Transition agroécologique : priorité aux projets durables pour les exploitations, les territoires et les filières



**Au niveau européen, le Pacte vert vise une accélération de la transition écologique. Parallèlement, au niveau français, l'année 2021 a été marquée par un emballement dans l'élaboration de nouveaux textes, sans étude des impacts sur l'économie agricole ni sur la souveraineté alimentaire et souvent avec des délais très courts pour réagir. En outre, la judiciarisation sur les sujets environnementaux s'est renforcée, avec un Conseil d'État qui va désormais jusqu'à condamner l'Etat en cas de carence dans le respect de ses engagements écologiques.**

Face à ce constat, la FNSEA a précisé sa stratégie syndicale sur l'environnement. La ligne directrice, martelée lors des échanges avec les Pouvoirs Publics, vise à favoriser les projets durables dans les exploitations, les territoires et les filières, demander une prise en compte des réalités des exploitations agricoles et la systématisation d'études d'impact pour les projets réglementaires, refuser les surtranspositions et les interdictions sans solution et prévoir un accompagnement humain et financier et, si nécessaire, des compensations économiques. Les mots forts de notre stratégie sont d'anticiper, de communiquer et de mobiliser. En agissant ensemble avec le réseau, la FNSEA a permis une meilleure prise en compte des enjeux agricoles.

Ainsi, en matière de protection des cultures, les mesures en faveur des pollinisateurs ne se limitent pas à un arrêté ; un plan pollinisateurs global avec 6 axes a été adopté, intégrant le renforcement des connaissances, les leviers économiques, les enjeux sanitaires et le renforcement du dialogue entre agriculteurs et apiculteurs. En outre, l'arrêté, s'il comporte encore des surtranspositions que nous avons dénoncé, n'impose pas un traitement systématique de nuit en période de floraison pour les cultures attractives. Concernant la protection des riverains, à la suite des décisions du Conseil Constitutionnel et du Conseil d'Etat, la FNSEA a contribué à conforter les chartes départementales, permettre une information préalable collective des résidents et personnes présentes, viser explicitement les travailleurs présents de façon régulière pour les nouvelles Zones de non-traitement (ZNT) et favoriser une approche scientifique pour les CMR2. Enfin, des dérogations néonicotinoïdes ont été ouvertes sur les betteraves, donnant un peu de temps à la recherche pour identifier des alternatives.

Le 2<sup>ème</sup> sujet majeur de mobilisation de la FNSEA fut la gestion de la fertilisation et des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). En matière de nitrates, nos actions ont notamment permis d'éviter une redevance en azote immédiate, d'obtenir des moyens d'accompagnements des agriculteurs concernés par les nouvelles Zones vulnérables (ZV) et le lancement d'un travail national pour les futures désignations de ZV, de bloquer la finalisation des textes du 8<sup>ème</sup> programme, inacceptables en l'état, et d'avancer, en GT CORENA, sur le cadrage d'un droit à expérimenter. Avec les partenaires du Conseil de l'Agriculture Française (CAF) et des filières, en démontrant leurs conséquences désastreuses pour l'agriculture française, la FNSEA a également obtenu l'ajournement de textes comme le projet d'arrêté sur les ICPE épandage et stockage ou le nouveau cadre sur les matières fertilisantes et supports de culture.

En matière de biodiversité, la FNSEA a martelé que l'agriculture est d'abord source de solutions lors des travaux préparatoires à l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité et à l'occasion de l'intervention de Christiane Lambert au Congrès International de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) à Marseille, saluée par les ministres Denormandie et Abba. Elle a promu les différentes actions comme Agrifaune, le Contrat de Solutions, Adivalor et Ensivalor et les approches fondées sur des Contrats de prestation de services environnementaux (CPSE).

“  
La FNSEA a martelé que  
l'agriculture est d'abord  
source de solutions

”

## Perspectives

Au niveau européen, des déclinaisons majeures du Pacte vert sont attendues en matière de pesticides, de biodiversité, de sol et d'économie circulaire. Nous insisterons pour la mise en place de groupes miroirs avec les Pouvoirs Publics pour être plus efficaces dans la stratégie d'influence de la France à Bruxelles, à l'image du travail engagé par le GT CORENA Phytos Europe.

Au niveau français, les suites des différents contentieux sur les réglementations phytosanitaires (ZNT et chartes, Natura 2000, autorisations des

produits, etc.) et les résultats d'études comme sur les métabolites vont impliquer la poursuite d'une forte mobilisation pour aboutir à des approches pragmatiques, parallèlement à une intensification de l'identification et du déploiement d'innovations et d'alternatives, notamment via le Contrat de Solutions.

Sur les nitrates, les Matières Fertilisantes et des Supports de Culture (MFSC), les ICPE et la gestion des déchets, la FNSEA martèlera sa ligne directrice. Enfin, sur la biodiversité, la FNSEA restera très mobilisée pour permettre à l'agriculture de trouver sa juste place dans la marche active vers la transition écologique.



## EN BREF



UICN  
CONGRÈS  
MONDIAL DE LA  
NATURE  
Marseille

### Partenaires engagés pour la nature

Le Congrès Mondial de l'UICN a été l'occasion d'officialiser l'engagement de la FNSEA dans le programme « Partenaires engagés pour la nature », porté par l'Office français de la biodiversité (OFB). Ce programme vise à rassembler des acteurs de la biodiversité ayant mis en place des actions favorables à la préservation de la nature. Il permet de valoriser les bonnes pratiques déployées par le réseau de la FNSEA et contribue à faire évoluer son image. L'engagement dans le programme donne également accès au « club des engagés » pour échanger sur les bonnes pratiques et faire partie du réseau d'influence.

C'est en faisant un tour d'horizon des nombreuses actions déjà mises en œuvre au sein du réseau FNSEA et en s'investissant dans le portage au-devant des problématiques liées à la biodiversité, que la FNSEA espère pouvoir être labellisée comme un acteur engagé pour la nature. En effet, c'est au travers des associations telles que le Contrat de solutions ou Epiterre que les enjeux liés au vivant sont d'ores et déjà au cœur des engagements de notre agriculture française.

### Pour une augmentation du crédit d'impôt Bio

Plusieurs filières en agriculture biologique, notamment le lait bio et les œufs bio, sont en crise conjoncturelle importante, faute de débouchés pour les entreprises. A cela s'ajoute la hausse des charges sans précédent (alimentation animale, énergie, matériel, etc.) que rencontre globalement le secteur agricole. C'est la preuve que la production biologique n'échappe pas à la logique économique. Dans le cadre de la PAC, le Gouvernement a fixé des objectifs très ambitieux de développement de l'agriculture biologique : 18 % de la Surface Agricole Utile (SAU) en 2027 contre 9,5 % aujourd'hui. Accompagner la conversion est certes indispensable, mais le développement de l'offre doit impérativement rester en cohérence avec le développement de la demande.

Face à ces évolutions, la FNSEA se positionne toujours en faveur d'un accompagnement durable et responsable de la production biologique. A cet égard, une augmentation significative du crédit d'impôt apparaît comme la mesure la mieux adaptée pour épauler les producteurs engagés dans ce mode de production. Le crédit d'impôt permet en effet d'apporter un soutien sans distorsion entre les producteurs, les filières ou les régions. La FNSEA a donc porté un amendement, dans la loi de finances 2022, visant à augmenter le montant du crédit d'impôt dédié à l'agriculture biologique. Il passe donc de 3 500 € à 4 500 €. Par cet amendement, la FNSEA a souhaité renforcer l'accompagnement des agriculteurs engagés en bio en défendant une approche économique de l'agriculture biologique, basée avant tout sur une juste rémunération des agriculteurs, en cohérence totale avec l'application de la loi EGAlim.



## Vigilance sur l'agrivoltaïsme

Le déploiement rapide du photovoltaïque au sol au sein des territoires nous a conduit à la rédaction d'une charte de « bonnes pratiques » co-signée par la FNSEA, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et EDF en janvier 2021. Depuis, les objectifs de transition énergétique, qui nous attendent, accroissent la pression sur le foncier en vue d'un déploiement exponentiel du solaire au sol. Un rapport du gestionnaire de réseau d'électricité RTE évalue les besoins potentiels entre 80 et 200 000 ha pour la prochaine PPE 2024-2032 ! Alors qu'un Groupe de Travail (GT) a été formé en 2019 pour anticiper les besoins de 40 000 ha de la PPE actuelle, les résultats de ce GT technique sont désormais attendus par le cabinet du Premier ministre qui a récupéré le dossier. L'enjeu principal des prochaines semaines est de travailler en format CAF afin de définir la filière agrivoltaïque que les Organisations professionnelles agricoles (OPA) souhaitent porter auprès du Gouvernement. Le CAF a décidé de travailler sur ce sujet de manière collective. Le CAF souhaite qu'il n'y ait qu'une seule définition de l'agrivoltaïsme basée sur la définition de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) qui implique la synergie de la production agricole et d'énergie. Une doctrine commune APCA/JA/FNSEA qui intègre à cette définition certains éléments nécessaires au développement souhaité par les OPA de cette filière innovante (transmission de l'exploitation, contrôle de la production dans le temps, pérennité de l'unité agrivoltaïque, etc.) sera validée en 2022.

## La FNSEA partie prenante sur le numérique

Le déploiement des outils numériques dans les exploitations doit s'accompagner du déploiement d'une protection juridique et d'un accompagnement des agriculteurs dans leur stratégie numérique.

Dans ce cadre, la FNSEA a été active au niveau des instances européennes et se félicite des résultats obtenus : la nouvelle législation européenne sur la gouvernance des données, qui a fait l'objet d'un accord politique le 30 novembre, représente un réel progrès avec la création d'un statut d'intermédiation des données pour créer de la confiance autour de l'échange de ces données, tout en instaurant la notion de consentement qui donne aux agriculteurs un droit sur leurs données personnelles.

En étant partie prenante des différentes instances de travail sur le numérique, Data-Agri, Numagri, AgDataHub, la FNSEA poursuit ce travail sur le long terme.

Enfin, par une campagne de communication auprès des agriculteurs, leur sensibilisation et leur formation à tous ces enjeux, la FNSEA défend un retour de valeur dans les exploitations.







# 02 Structures & territoires

Régulation du foncier :  
vers un contrôle des  
transferts de parts  
sociales  
P. 20

Une lutte contre  
l'artificialisation des  
terres agricoles renforcée  
P. 21

Un manifeste pour  
des ruralités vivantes  
P. 22

En bref  
P. 24



# Régulation du foncier : vers un contrôle des transferts de parts sociales



Les membres de la Commission gestion des territoires de la FNSEA ont constaté que des montages sociétaires via des cessions de parts de sociétés engendraient des concentrations excessives. Sur le terrain, ces montages empêchent l'accès au foncier de certains candidats à l'installation et freinent l'agrandissement raisonné de certaines exploitations existantes.

Par conséquent, un travail inter OPA a été mené afin d'élargir le contrôle des structures à toutes les mises en valeur des terres y compris celles résultant de prises de participation. Cependant, l'agenda parlementaire n'a pas permis au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de déposer un projet de loi foncière avant la fin de la législature actuelle. Les OPA se sont alors tournées directement vers les parlementaires et plus particulièrement vers Jean-Bernard Sempastous (député des Hautes-Pyrénées, LREM) qui a présidé à la rédaction d'un rapport parlementaire d'information sur le foncier agricole paru en décembre 2018.

## CONTRÔLE NÉCESSAIRE DES MUTATIONS DE PARTS SOCIALES

La FNSEA, accompagnée de JA, APCA et FNSafer, a épaulé le député dans l'élaboration du dispositif de contrôle des mutations de parts sociales. Ce travail a abouti au dépôt d'une proposition de loi en février 2021.

Les deux chambres parlementaires ont ensuite étudié et amendé le texte. En mai 2021, le dispositif a été examiné en séance publique à l'Assemblée nationale. Grâce à un fort travail de lobbying de la profession agricole, le texte adopté répondait dans les grandes lignes aux demandes de la FNSEA. Cependant, en novembre 2021, pour des raisons éminemment politiques, les sénateurs ont détricoté le texte. Grâce à l'investissement sans faille des responsables de la FNSEA, l'examen du texte en Commission mixte paritaire a permis de rétablir l'équilibre nécessaire à ce contrôle.

Pour clôturer cette année de travail, la loi n° 2021-1756 du 23 décembre 2021, portant sur les mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires, a été promulguée.

## ÉVOLUTION DES OUTILS DE REGULATION DU FONCIER

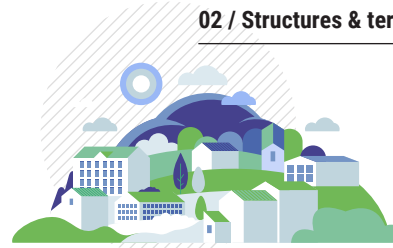
Durant l'ensemble des auditions et réunions menées sur l'évolution des outils de régulation du foncier, les élus se sont attachés à défendre les positions du Conseil d'administration de la FNSEA. Ils se sont appliqués à développer un mécanisme efficace répondant aux problématiques de terrain. Ainsi le dispositif vise à favoriser l'installation d'agriculteurs, la consolidation d'exploitations et le renouvellement des générations agricoles, en luttant contre la concentration excessive et l'accaparement des terres.

“ Le vote de la loi Sempastous permet d'assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires ”

## Perspectives

La Commission gestion des territoires de la FNSEA s'attachera à suivre attentivement la mise en place de cette loi. Les décrets d'applications devront refléter l'esprit du texte et correspondre aux enjeux du terrain. Malgré l'adoption de ces mesures d'urgence, d'autres sujets doivent encore évoluer. La FNSEA demande une nouvelle fois une grande loi foncière réformant dans leur globalité les outils de régulation du foncier. Le contrôle des structures doit être renforcé et mieux appliqué dans les départements, le statut de l'agriculteur professionnel doit être mis en place, le statut du fermage doit évoluer conformément à l'accord de la Section Nationale des Fermiers et des Métayers (SNFM) et de la Section Nationale des Propriétaires Ruraux (SNPR).

# Une lutte contre l'artificialisation des terres agricoles renforcée



**Le combat porté par la FNSEA pour lutter contre l'artificialisation des terres agricoles a été conforté dans le cadre de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021. Un objectif de zéro artificialisation nette a été inscrit dans le texte législatif à horizon 2050. Parallèlement, un fonds de reconversion des friches a été mis en place.**

**La Commission gestion des territoires de la FNSEA et les responsables foncier du réseau syndical ont dû batailler dur pour que l'instance de médiation entre les différents utilisateurs de foncier agricole soit maintenue dans sa composition actuelle et confortée dans ses missions.**

## CONSTRUCTION D'UN OBJECTIF ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE PAR ÉTAPE

Le Zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050 se fera par étape. Il est ainsi prévu une diminution par deux du rythme de la consommation des terres agricoles d'ici 2031 au regard de celle observée en 2021. Pour ne pas pénaliser les aménageurs qui ont géré l'artificialisation du foncier agricole avec parcimonie, les objectifs sont appliqués de manière différenciée et territorialisée.

L'artificialisation est définie comme une altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

## INTÉGRATION DU ZAN DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

La trajectoire vers le ZAN doit figurer dans les objectifs de moyen et de long terme des documents de planification : les Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les Plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi).

La loi précise que les projets d'envergure nationale ne seront pas comptabilisés au niveau des SCoT et des PLUi pour ne pas pénaliser les intercommunalités concernées, mais seront comptabilisés comme artificialisation au niveau du SRADDET. Un rapport local sur l'artificialisation est présenté au moins une fois tous les 3 ans devant le Conseil municipal ou l'assemblée délibérante de l'intercommunalité.

Par ailleurs, le gouvernement doit rendre public, au moins une fois tous les 5 ans, un rapport relatif à l'évaluation de la politique de limitation de l'artificialisation des sols.

Concernant le PLUi, il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées et que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée. Pour ce faire, il tient compte de la possibilité d'utiliser les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés.

Enfin, pour les dix ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi (2021/2031), un espace naturel ou agricole occupé par une installation de production d'énergie photovoltaïque n'est pas comptabilisé dans la consommation

d'espaces naturels, agricoles et forestiers selon certaines conditions.

Les modalités de l'installation doivent éviter d'affecter durablement les fonctions écologiques du sol, en particulier ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique.

En outre, cette installation n'est pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale sur le terrain sur lequel elle est implantée.

## RENFORCEMENT DES MISSIONS DE LA CDPENAF

L'action conduite par le réseau FNSEA lors de l'examen de la loi « Climat et Résilience » a permis de renforcer les missions de la Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF).

Celle-ci peut demander à être consultée sur tout projet ou document d'aménagement ou d'urbanisme, y compris les PLU concernant des communes comprises dans le périmètre d'un SCoT approuvé après la promulgation de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

A noter que dans le cadre de l'examen du projet de loi dit « 3DS » (différenciation, déconcentration, décentralisation et simplification de l'action publique locale), la FNSEA a réussi à faire annuler par l'Assemblée nationale, une disposition votée par le Sénat, qui prévoyait de choisir la moitié des membres de la CDPENAF parmi les élus.

“

**750 M€**  
sont alloués  
dans le cadre  
du plan de relance

”

## Perspectives

Le ZAN doit se mettre en œuvre de façon progressive et pragmatique pour ne pas pénaliser les élus qui ont toujours eu une gestion économe du foncier agricole et qui ont des besoins de développement de leur collectivité.

Le fonds créé dans le cadre du plan de relance destiné à financer la réhabilitation de friches et le recyclage de logements abandonnés est désormais doté de 750 M€. Il contribue indirectement à la préservation des terres agricoles.

La FNSEA veillera à ce qu'il puisse être pérennisé.

## Un manifeste pour des ruralités vivantes



**Les ruraux, comme les urbains, doivent pouvoir entreprendre et se développer, vivre de leur métier, être indépendants, répondre aux demandes économiques et sociétales, contribuer au dynamisme et à l'aménagement de nos territoires.**

**Si l'« agenda rural » (mis en place en septembre 2019) permet une amélioration des services publics, la FNSEA souhaite que l'économie des zones rurales soit boostée, que l'action des acteurs économiques des territoires ruraux soit valorisée et que leurs revendications soient prises en compte.**

**Ces nécessaires évolutions doivent s'accomplir dans un cadre qui privilégie le vivre-ensemble et la coopération entre les différents habitants du monde rural au profit d'un dynamisme économique partagé. C'est pourquoi, dans le contexte du plan de relance et des élections présidentielles 2022, la FNSEA a souhaité rédiger un « Manifeste pour des ruralités vivantes » avec dix propositions d'urgence.**

### 10 PROPOSITIONS AYANT POUR OBJECTIFS DE :

- sensibiliser le grand public au rôle des acteurs économiques dans les territoires ruraux ;
- interpellier les candidats dans le cadre de la campagne des prochaines élections présidentielles et législatives sur les attentes et besoins du monde rural ;
- recueillir leurs engagements ;
- mettre en avant les réflexions de la FNSEA et de ses partenaires sur la ruralité.

La FNSEA a proposé aux acteurs économiques du monde rural de cosigner ce manifeste.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CO-SIGNATAIRES DU MANIFESTE

La première version du manifeste aux ruralités vivantes « 10 propositions d'urgence » a été présentée en ouverture de la séquence publique le 22 septembre 2021 au Congrès de la FNSEA à Niort. Vingt cosignataires ont été réunis. Ce manifeste aborde de nombreux sujets tels que l'installation et la transmission des entreprises, la jeunesse, la fiscalité, les marchés publics, les tiers-lieux, les circuits-courts, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, la revitalisation des centres-bourgs ou, encore, les projets de territoire.

Une seconde version a été présentée par la FNSEA le 7 décembre 2021. Elle a réuni 36 organisations représentant 16 secteurs d'activité (agriculture, agroalimentaire, artisanat, forestier, paysage, environnement, recherche, services, entreprises, libéral, commerce, économie sociale et solidaire, associatif, sports, loisirs, public).

Dans la foulée, l'ensemble des cosignataires ont publié une tribune « *La réussite de la France dépend de la vitalité de sa ruralité* » notamment dans les journaux « Ouest France » et « La Tribune ». Différentes interviews, sous format vidéo, ont été réalisées et relayées sur les réseaux sociaux.



Il n'y aura pas de relance économique en France  
s'il n'y en a pas dans les zones rurales

Février 2022

## Perspectives

La FNSEA entend élargir le nombre de cosignataires du « *Manifeste pour des ruralités vivantes* » qu'elle porte pour peser sur les décideurs. Ce manifeste sera présenté aux différents candidats à l'élection présidentielle, puis aux candidats aux élections législatives.

La FNSEA souhaite que ce manifeste soit le point de départ d'une large coopération entre les différents acteurs économiques du monde rural pour faire prendre conscience aux pouvoirs publics locaux et nationaux de l'apport des acteurs économiques à la vitalité des territoires ruraux, de leur capacité à répondre aux nouveaux enjeux en matière de développement durable ainsi qu'aux attentes sociétales en matière de qualité, de proximité, à la condition qu'ils puissent s'adapter, se conforter et aussi se développer. Le manifeste doit aussi contribuer à faciliter l'intégration personnelle et professionnelle de nouveaux arrivants dans les territoires ruraux et de répondre à leurs attentes et à leurs besoins dans une culture du vivre ensemble où les apports des uns et des autres enrichissent les communautés rurales.

## EN BREF



### Il faut booster les installations en agriculture

Les chiffres du recensement agricole 2020 livrés fin 2021 montrent que la proportion de jeunes agriculteurs de moins de 40 ans reste stable (20 %). Ils sont 100 500 agriculteurs de moins de 40 ans en 2020. En revanche, le nombre de chefs d'exploitations et de co-exploitants de 60 ans et plus s'accroît. Leur proportion est de 25 % en 2020 contre 20 % en 2010. Actuellement, 58 % des exploitants agricoles ont plus de 50 ans. Ces chiffres traduisent un vieillissement de la population agricole.

Dans le même temps, les statistiques effectuées par la mutualité sociale agricole au titre des installations constatées en 2020 révèlent une baisse de 6,7% par rapport à 2019 (12 508 en 2020 ; 13 406 en 2019).

Ces deux phénomènes conjugués doivent pousser les pouvoirs publics à engager une politique volontariste en faveur du renouvellement des générations en agriculture se traduisant par des mesures concrètes fiscales et sociales et encourageant les cédants sans successeurs à anticiper leur succession et à transmettre leur exploitation à un jeune candidat à l'installation. La FNSEA et JA sont déjà dans les starting-blocks pour relever ce défi et soutiennent la loi de décembre 2021 portant sur les mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires. Cette loi a pour finalité de privilégier l'installation en agriculture.

Par ailleurs, sur le plan juridique, l'accord conclu par la SNFM et la SNPR au sein de la FNSEA pour faire évoluer le statut du fermage afin de faciliter la reprise de l'exploitation du preneur qui part à la retraite, doit s'appliquer au plus vite.

### Stop aux dommages des prédateurs !

Loup, ours, lynx et vautours : voilà des prédateurs qui bouleversent le métier quotidien des éleveurs. Les conditions de travail sont devenues inacceptables, la pression insoutenable et les victimes s'accumulent. Les éleveurs subissent une politique conservatrice de la biodiversité plutôt qu'une politique conservatrice de l'économie de nos territoires.

La FNSEA, et particulièrement sa Commission faune sauvage, demande la possibilité pour tous les éleveurs de défendre toute l'année leurs troupeaux afin d'atteindre l'objectif de zéro dommage sur les troupeaux. Concernant plus spécifiquement le loup, la FNSEA a obtenu un comptage contradictoire de la population et s'engage, en 2022, à définir une méthode avec les services de l'administration. Au sujet du lynx, le Plan national d'action (PNA) débutera en 2022. La FNSEA a obtenu l'intégration d'une scientifique agricole au sein du Conseil scientifique afin de défendre les intérêts des agriculteurs.

La FNSEA a été associée aux réunions de concertation organisées par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur la prise en compte du dossier « prédateurs » dans le 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC. Elle a rappelé avec véhémence son opposition catégorique à voir le FEADER financer les mesures de protection des troupeaux contre les attaques des prédateurs et réitère son souhait de voir ces investissements financés par les crédits du ministère de la Transition écologique à l'origine des réintroductions et de la prolifération des prédateurs. La FNSEA a aussi plaidé pour que les éleveurs victimes de dégâts de prédateurs soient entièrement indemnisés et que les investissements visant à protéger leurs troupeaux soient intégralement pris en charge, contre 20 % financés aujourd'hui par les éleveurs.

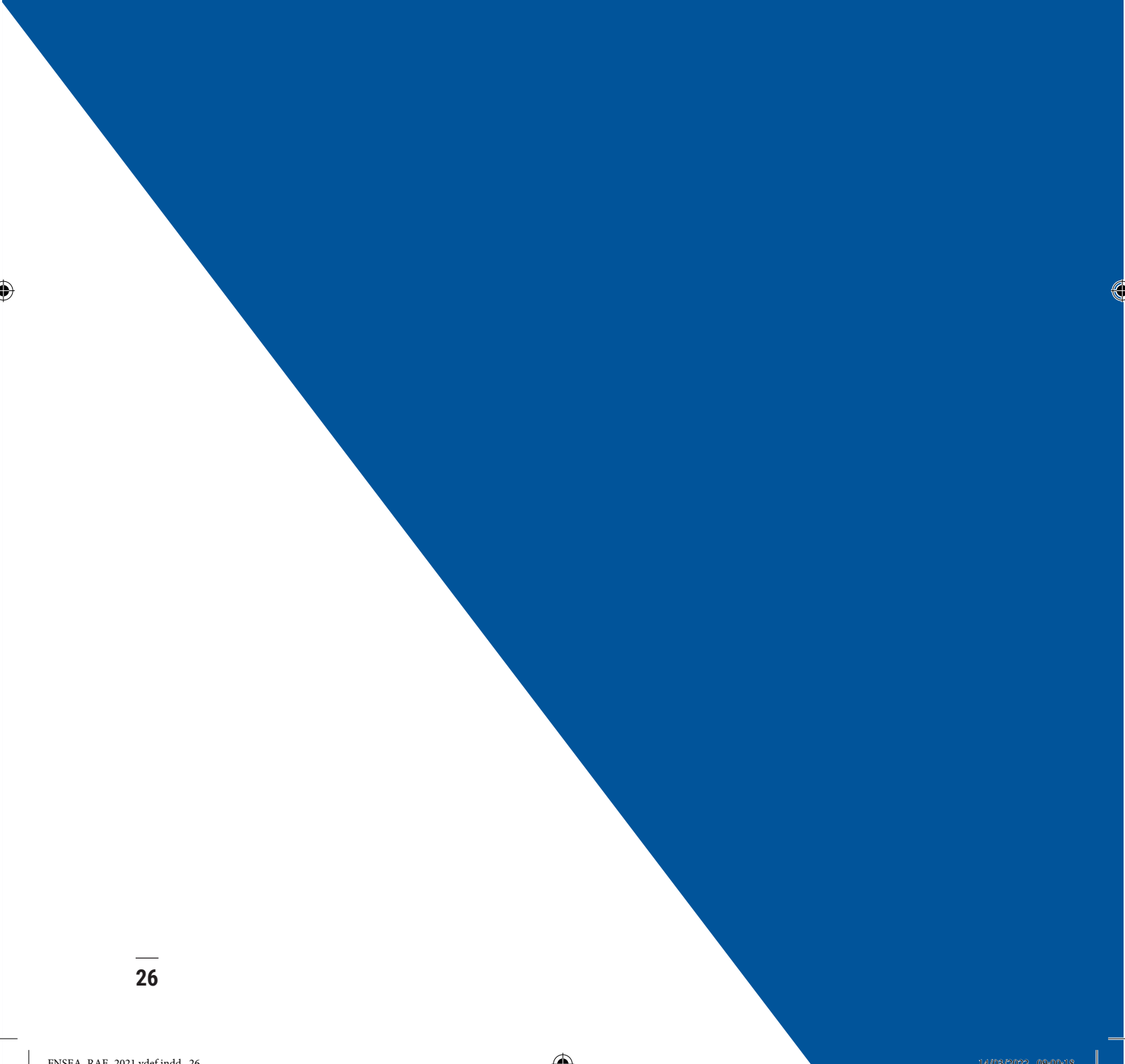
## Développement rural 2023/2027 : MAEC et ICHN

La FNSEA a participé en 2021 aux différents groupes de travail chargés de réfléchir à la génération 2023/2027 des futures Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Tout au long des discussions, elle visait à rendre le dispositif plus accessible aux exploitants agricoles et plus lisible en ciblant davantage le champ des MAEC. Plus de 2200 MAEC avaient été proposées dans le cadre du programme 2015/2022 dont certaines n'ayant jamais été contractées. Cependant, malgré l'abondance des possibilités de contractualisation, la rigueur de certains cahiers des charges a empêché certains exploitants et certains territoires, à qui les MAEC étaient destinées, d'y accéder.

Des MAEC « de base » sont proposées pour 2023/2027 avec un socle agroécologique ne faisant pas appel à des diminution d'intrants. Grâce à des crédits dédiés, ces MAEC sont particulièrement fléchées vers les territoires à faible potentialité agronomique. Pour autant elles pourront aussi être souscrites ailleurs, sous réserve de crédits disponibles pour les financer.

La FNSEA a aussi veillé tout au long de la rédaction du PSN à maintenir, pendant toute la période 2023/2027, le niveau de soutien financier octroyé aux zones soumises aux handicaps naturels. À compter de la PAC 2023, l'obtention de l'ICHN, par un éleveur, sera subordonnée à la détention d'un cheptel de 5 UGB contre 3 aujourd'hui.







# 03 VIE DES ENTREPRISES

La gestion  
des risques  
P. 28

La compétitivité  
des exploitations  
agricoles  
P. 30

Les prestations  
de services  
environnementaux  
P. 32

En bref  
P. 34

# La gestion des risques



**2021 marquera un véritable virage dans l'approche de la politique de gestion des risques. À la suite de l'épisode de gel destructeur d'avril, la forte mobilisation syndicale aura permis de replacer ce sujet majeur au cœur des débats publics. Conscients des enjeux de sécurisation de l'activité agricole et de souveraineté alimentaire, le Président de la République et le Gouvernement se sont prononcés en faveur d'une réforme reposant sur l'expression de la solidarité nationale afin de sécuriser l'activité agricole et de garantir notre souveraineté alimentaire.**

## CONTRIBUER A L'AMÉLIORATION DES OUTILS DE GESTION DES RISQUES

Dans ce contexte de changement climatique, engendrant l'apparition d'évènements de forte intensité et dont la fréquence augmentera dans les années à venir, il est indispensable d'adapter notre politique de gestion des risques en s'appuyant sur des outils qui répondent aux enjeux et aux besoins de chaque filière. Les agriculteurs, quelle que soit leur région ou leur production, doivent pouvoir compter sur des outils performants, accessibles et permettant de surmonter les conséquences parfois dramatiques des aléas climatiques.

Après avoir participé activement au GT du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, la FNSEA a poursuivi le travail en portant un projet global permettant d'offrir les moyens à chaque agriculteur de renforcer sa résilience face aux aléas climatiques.

Adopté par le Parlement, la loi portant sur la réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture pose les fondations d'une future politique ambitieuse. Instituant un mécanisme unique qui repose sur une offre assurantielle rénovée et une indemnisation publique, cette réforme matérialise l'expression d'une solidarité nationale garante de notre souveraineté alimentaire.

## La FNSEA approuve l'adoption des grands principes défendus :

- une incitation renforcée à la souscription à une assurance multirisques climatiques ;
- une garantie universelle ouverte à tous les agriculteurs, assurés ou non ;
- un guichet unique pour simplifier les démarches et accélérer les paiements des indemnités ;
- une gouvernance équilibrée associant la profession agricole, les pouvoirs publics, les assureurs et pouvant se décliner au niveau local.

## ACCOMPAGNER LES PLANS DE LUTTE SANITAIRES AVEC LE FMSE

L'activité du Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) en 2021 est restée relativement stable, avec toutefois des nouveaux programmes d'indemnisation ouverts pour couvrir diverses pertes liées à l'émergence de *Xylella Fastidiosa* et *Arenaria Méloïdogyne* en pépinière, et du New Delhi Virus sur les courgettes. Le FMSE a également déposé un programme d'indemnisation pour accompagner des producteurs de la Manche engagés dans un plan de lutte pluriannuel contre le nématode des carottes *Heterodera Carotae*. Du côté animal, au-delà des programmes d'indemnisations réguliers, le FMSE est resté attentif à l'évolution de l'Influenza aviaire pour laquelle, en lien avec les organisations professionnelles agricoles, il a évalué les possibilités d'intervention pour des coûts et pertes non pris en charge par l'Etat. Par ailleurs, le FMSE a participé aux travaux de transcription de la Loi de santé animale (LSA) en droit français, et ceux portant sur la réforme de la gouvernance sanitaire, en s'assurant que son champ d'intervention soit maintenu le plus largement possible.

## Perspectives

Si l'architecture globale du dispositif est conforme aux positions adoptées par la FNSEA lors du Congrès de 2014 et plus récemment lors du Conseil d'administration de juillet 2021, il n'en demeure pas moins que les mécanismes précis qui seront définis par ordonnance ou par décret conditionneront le succès de la réforme.

Il conviendra désormais de mettre en œuvre tous les moyens pour atteindre le résultat escompté. Inciter les agriculteurs à se tourner vers l'assurance obligera à créer une véritable dynamique positive en améliorant significativement l'offre assurantielle actuelle.

Nous serons donc particulièrement vigilants quant à :

- l'application complète du règlement « Omnibus » sur le niveau d'appui à la cotisation et sur le seuil de déclenchement de l'assurance, à toutes les productions et aux contrats d'assurance à la nature de culture, seule option de nature à susciter l'adhésion des agriculteurs en faveur de l'assurance récolte ;
- la détermination des seuils, franchises et curseurs en lien avec l'ensemble de nos Associations spécialisées (AS) ;
- la gouvernance de la Commission chargée de l'orientation et du développement de l'assurance récoltes (CODAR) et de sa déclinaison locale ;
- l'encadrement de l'offre assurantielle via un groupement réunissant les assureurs souhaitant proposer un contrat d'assurance subventionnable.



# La compétitivité des exploitations agricoles



Cette année 2021 a vu l'aboutissement de nombreuses mesures demandées de longue date, par la FNSEA. La compétitivité des exploitations est un enjeu majeur, qui s'exprime tout au long de la vie de l'entreprise, de sa création à sa transmission. De nombreux postes de charges sont directement impactés par la fiscalité qui leur est appliquée, aussi notre action s'est-elle décomposée en deux axes : le maintien des acquis sur une fiscalité du carburant de plus en plus menacée et l'amélioration de dispositifs existants pour en diminuer le coût pour l'exploitant.



“

**Cette année 2021 a vu l'aboutissement de nombreuses mesures demandées de longue date, par la FNSEA**

”

## ANTICIPER LA SORTIE DES CARBURANTS FOSSILES EN ÉTANT FORCE DE PROPOSITIONS

Le soutien de l'Etat à travers le tarif réduit de Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le Gazole non-routier (GNR), dont bénéficient les exploitants agricoles, représente 1,42 Md€ par an. Ce soutien direct est indispensable et permet notamment de compenser un coût du travail plus important en France que chez les concurrents étrangers. Bien qu'indispensable, ce soutien n'en demeure pas moins contesté par une frange de plus en plus importante de la population et des politiques. Nous avons donc ouvert la voie d'une réaffectation de ce soutien sur des alternatives décarbonées au GNR (véhicules et modules électriques, biocarburants, véhicules fonctionnant à l'hydrogène, etc.). Si l'état de la technique ne permet pas, dès aujourd'hui, de chiffrer précisément les besoins liés à cette transition énergétique, notre volonté de transition, reprise par une députée de la majorité, aura permis d'acter la position résolument volontariste de la FNSEA de sortir les exploitants agricoles de la dépendance au GNR, sous réserve de maintenir un coût de l'énergie proche du coût actuel.

Parallèlement, nous avons obtenu l'intégration du remboursement partiel de TICPE sur le GNR au prix d'achat, afin que les exploitants n'aient plus à faire l'avance de trésorerie, qui représente 14,96 € par hectolitre.

## AMÉLIORER ET MAINTENIR LE CADRE FISCAL DES EXPLOITANTS AGRICOLES

De nombreux événements dans la vie d'une exploitation peuvent amener à une perte de compétitivité, qu'il s'agisse de charges nouvelles (taxe à l'essieu) ou de suppression d'acquis (crédit d'impôt). En outre, dans le cadre des restructurations et des transmissions, la fiscalité peut s'avérer handicapante, tant pour le cédant que pour le cessionnaire.

Au chapitre des taxes évitées, nous avons obtenu la non-application de la taxe à l'essieu aux véhicules et ensembles agricoles (tracteurs et remorques) qui aurait pu représenter 200 € par an et par véhicule. Cette tolérance administrative, initialement limitée au transport de sa récolte, par l'exploitant lui-même, est désormais étendue à tous les transports réalisés au moyen de tracteurs agricoles. Nous ne manquerons pas de faire inscrire dans la future loi de finances cette précision, afin de la sécuriser pour l'avenir.

Sur le plan des transmissions et restructurations, la FNSEA a obtenu un régime de neutralité fiscale des fusions de sociétés agricoles EARL, SCEA et GAEC. Cela permettra d'envisager ces restructurations en ne subissant pas les lourds effets fiscaux liés à une cessation d'activité. A cet égard, nous avons également obtenu l'application de l'amortissement fiscal du fonds agricole résiduel sur dix ans, à l'instar de la mesure portée par le gouvernement pour les fonds de commerce. Cela permettra au repreneur de réduire son résultat imposable sur les premières années de la reprise, et donc de limiter

ses charges fiscales et sociales. In fine, c'est un outil facilitateur de transmission.

Enfin, le passage à 4 500 €, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique, maintiendra le soutien apporté à cette filière, particulièrement malmenée par la crise sanitaire et économique.

Par ailleurs, le montant du crédit d'impôt remplacement est passé de 50 à 60% des sommes engagées, lors de remplacement dû à un accident du travail ou une maladie.

## Perspectives

Sur le front de la transition énergétique, 2022 et son élection présidentielle doivent nous permettre d'obtenir, à l'échelle du prochain quinquennat, une feuille de route vers cette sortie du GNR, en commençant par le financement d'une étude permettant de chiffrer le coût de cette transition. La transition énergétique doit être pilotée par la profession agricole, afin que les crédits alloués (matériel, stockage, avitaillement) soient déployés en cohérence selon les besoins de chaque filière. L'objectif premier de cette transition énergétique est, et doit demeurer, le maintien du coût de l'énergie pour l'exploitant.

Quant aux autres facteurs fiscaux de compétitivité, nos efforts doivent désormais se tourner vers une adaptation de la Déduction pour épargne de précaution (DEP), afin de la rendre plus opérationnelle en cas de fortes variations de revenus, par une plus grande progressivité des plafonds de déduction. Les seuils d'exonération des plus-values professionnelles sur le matériel notamment, doivent être actualisés, afin de redevenir cohérents par rapport au niveau de chiffre d'affaires des exploitations agricoles françaises.



# Les prestations de services environnementaux



Si toutes les entreprises sont en capacité, dans une certaine mesure, de limiter leurs émissions de carbone, seules les entreprises agricoles et forestières, en lien direct avec la terre et la biodiversité, peuvent capter durablement du carbone et améliorer ou restaurer la biodiversité.

C'est la raison pour laquelle de nombreuses entreprises acquièrent directement des crédits carbone ou font appel aux exploitants agricoles pour réaliser des actions, appelées « services environnementaux », dont la résultante est la captation de carbone ou encore le maintien ou le développement de la biodiversité. Le bilan carbone est ainsi amélioré et cela contribue aux actions menées dans le cadre de leur politique RSE. Dans ce contexte, de plus en plus d'exploitants agricoles contractent avec des entreprises afin de réaliser des actions environnementales, en contrepartie desquelles, une rémunération est perçue. Or, ces contrats pouvant être qualifiés de contrats de Prestations de services environnementaux (PSE) n'entrent dans aucune définition juridique. Puisque ces actions sont réalisées directement par des agriculteurs, pouvons-nous considérer qu'il s'agit d'une activité agricole ? Sinon, s'agit-il au contraire d'une activité commerciale, voire civile ? D'un point de vue fiscal, les revenus issus de ces actions ne bénéficiaient pas, jusqu'à ce jour, d'une qualification fiscale. En l'absence de précisions légales ou doctrinales, et puisque ces revenus sont perçus par des agriculteurs, la question était de savoir si ces revenus pouvaient être imposés dans la catégorie des Bénéfices agricoles (BA).

## SÉCURISER JURIDIQUEMENT LES EXPLOITANTS AGRICOLES ET DÉVELOPPER LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Afin de sécuriser juridiquement les exploitants agricoles dans la réalisation de ces PSE et encourager leur développement, une définition fiscale de ces actions environnementales semblait nécessaire.

Par conséquent, la FNSEA a déposé un amendement au projet de loi de finances pour 2022 afin de fiscaliser les PSE dans la catégorie des BA. Il s'agit ainsi de considérer comme BA de l'exploitation agricole « les revenus qui proviennent des actions réalisées par les personnes mentionnées aux sept premiers alinéas [de l'article 63 du Code général des impôts (CGI)] sur le périmètre de leur exploitation et qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des avantages ».

Cet amendement a fait l'objet d'échanges avec l'administration fiscale, engendrant ainsi le dépôt d'un sous-amendement du Gouvernement venant limiter le champ d'application de cette disposition aux actions environnementales réalisées sur « le périmètre de l'exploitation agricole de l'exploitant qui réalise

ces actions ». Cette précision, soutenue par la FNSEA, a permis que cette nouvelle qualification fiscale soit votée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances pour 2022. L'article 63 du CGI a donc été modifié en ce sens.



“

**De plus en plus d'exploitants agricoles contractent avec des entreprises afin de réaliser des actions environnementales**

”

**DE NOUVELLES CONDITIONS À RESPECTER**

Plusieurs conditions doivent toutefois être remplies pour entrer dans cette nouvelle définition. Il s'agit de revenus issus d'actions réalisées par les exploitants agricoles soumis au régime des BA, qui contribuent à « restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des avantages », sur le périmètre de leur exploitation (le droit d'exploiter les terres pouvant résulter d'un titre de propriété, d'un contrat de bail rural ou de métayage).

Les actions visées peuvent, notamment, consister en la modification de pratiques culturales (fauche tardive, réduction d'intrants, non retournement des prairies), en l'implantation et l'entretien de forêts, de haies, de mares, la mise en place de jachères mellifères ou faunistiques et la préservation de la qualité de l'eau et des sols.

## Perspectives

Afin d'encourager les entreprises à financer de nouveaux projets environnementaux auprès des exploitants agricoles, la FNSEA souhaite l'instauration, dans le cadre de la loi de finances pour 2023 ou dans le cadre d'un éventuel collectif budgétaire en juillet 2022, d'une réduction d'impôt au bénéfice des entreprises acquérant des crédits carbone évités labellisés selon le Label Bas Carbone ou finançant des PSE réalisées par des exploitants agricoles français.

La FNSEA souhaite également qualifier juridiquement les PSE en activité agricole (article 311-1 du Code rural).



## EN BREF

### Prévenir et agir contre les actes malveillants

#### PRÉVENIR LES ACTES GRÂCE AU PARTENARIAT EFFICACE AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE

Le travail de terrain et les échanges d'informations avec les agriculteurs portent leurs fruits. La cellule « Déméter » créée au sein de la gendarmerie a ainsi permis d'obtenir de très bons résultats avec une baisse des vols et des dégradations en 2021 par rapport à 2020. Malgré, la décision du tribunal administratif de Paris du 1<sup>er</sup> février 2022 qui ne remet en cause que les activités liées aux « actions de nature idéologique », les conventions nationales et locales qui lient la gendarmerie, la FNSEA et les FDSEA continueront à s'appliquer.

#### PRÉVENIR LES ACTES EN SENSIBILISANT LES PARLEMENTAIRES

La FNSEA a obtenu, dans le cadre de l'examen de la loi renforçant le statut de lanceur d'alerte, de n'accorder aucune protection aux militants qui s'introduiraient et agiraient illégalement au sein de bâtiments agricoles.

#### AGIR CONTRE LES ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Dès qu'elle en a la capacité, la FNSEA s'engage pour défendre les intérêts de la profession agricole devant la justice. Ainsi, la FNSEA s'est constituée partie civile aux côtés notamment de FDSEA, de FRSEA et d'agriculteurs victimes de dégradations causées par des militants du groupuscule « Boucherie abolition ». *In fine*, notre mobilisation syndicale et nos actions judiciaires ont porté leurs fruits. Accompagné par Avril et représenté par leur avocat, un éleveur a obtenu, en décembre dernier, devant la Cour d'appel de Rennes, la condamnation de L214 à retirer la vidéo tournée suite à une intrusion dans un bâtiment.

### Faune sauvage : réduire les dégâts est une priorité

Les agriculteurs subissent de plus en plus de dégâts engendrés par la faune sauvage, que les animaux soient protégés, chassables ou reconnus comme Espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD), par exemple les « nuisibles ». Si les types de dommages peuvent varier (semis dévastés, prairies retournées, plantation et récoltes détruites, transmissions de maladies *etc.*), il n'en demeure pas moins que toutes les régions et les filières sont impactées.

Le préjudice économique, largement sous-évalué, est considérable et n'intègre pas le lourd impact psychologique et moral vécu par les agriculteurs et leur famille.

Face à ce constat, la FNSEA agit auprès des représentants cynégétiques pour :

- mettre en œuvre une boîte à outils permettant de réduire drastiquement les dégâts causés par les sangliers assorti d'un contrat d'objectif ;
- maintenir le système d'indemnisation actuel et améliorer son efficacité afin de responsabiliser les chasseurs.

Sur les dégâts causés par les ESOD et les espèces protégées, la FNSEA poursuit son travail de sensibilisation des pouvoirs publics afin de faciliter et de sécuriser les capacités de régulation. Sur ce point, le succès de notre action repose sur des données précises et un recensement efficace des dommages subis.

## 2021 : une transparence PAC réaffirmée et des projets qui se concrétisent

Les bases permettant d'appliquer la transparence des GAEC dans la prochaine PAC (2023/2027) ont été officiellement actées dans le règlement européen du 2 décembre 2021. L'action soutenue de GAEC & Sociétés et de la FNSEA aura permis de conserver la reconnaissance des particularités de l'agriculture de groupe française dans la réglementation PAC : la transparence des GAEC s'appliquera et s'étendra même désormais à l'aide complémentaire au revenu des JA.

Notre mobilisation a également permis que le PSN français pour la nouvelle PAC, finalisé au 22 décembre, prenne en considération l'agriculture sociétaire dans la définition de l'agriculteur actif éligible aux aides.

Les travaux de GAEC & Sociétés concernant le « Droit à l'essai » en société se sont poursuivis. Rappelons que le droit à l'essai se définit comme la possibilité, pour deux personnes ou plus, de vivre un projet d'agriculture en commun, sur une année, avec un statut « d'associé à l'essai » permettant, sans s'engager, de tester l'association en grandeur nature. Les premiers résultats des expérimentations réalisées en département avec les Directions départementales des territoires (DDT) ont été collectés afin de construire et proposer, à l'horizon 2022, les évolutions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ce projet capital pour le renouvellement des générations avec le soutien de la FNSEA et JA.

Au-delà de ces avancées importantes, 2021 s'est inscrite, dans un premier temps, dans la continuité de 2020, notamment en réglant les difficultés persistantes d'accès au fonds de solidarité des GAEC et des sociétés.

Les nombreuses questions relatives à l'agrément des GAEC ont aussi fait l'objet de nouvelles précisions permettant de lever les difficultés rencontrées par les DDT et les formations spécialisées des Commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA) avec notamment la publication d'une nouvelle « foire aux questions » rédigée par les services du ministère avec la collaboration de GAEC & Sociétés. Enfin, divers dossiers d'importance ont pu être conclus au second semestre : la loi du 23 décembre autorise désormais les prises de contrôle des sociétés au-delà d'un seuil d'agrandissement significatif et la loi de finances crée un régime de faveur applicable à la fusion des sociétés civiles agricoles.





# 04

## AFFAIRES SOCIALES

Mise en vigueur de  
la CCN PA-CUMA  
et de l'Accord  
National Retraite  
supplémentaire  
P. 38

Amélioration  
des retraites  
minimales des chefs  
d'exploitation et des  
membres de leur  
famille : un combat de  
près de 20 ans et deux  
victoires importantes  
P. 40

Orientation et  
promotion de  
l'enseignement  
agricole  
P. 42

En bref  
P. 44

# Mise en vigueur de la CCN PA-CUMA et de l'accord national Retraite supplémentaire



Le 15 septembre 2020, la FNSEA et la FNCUMA ont signé avec les cinq organisations syndicales de salariés (CFDT, CGT, FO, CFTC, CGC) la Convention collective nationale (CCN) de la production agricole et des CUMA, et avec trois d'entre elles (CFDT, CFTC, CGC) l'accord national organisant un régime obligatoire de plan d'épargne retraite supplémentaire pour les salariés non-cadres de la production agricole et un régime obligatoire des CUMA.

Pour la FNSEA, ces deux accords marquent profondément le dialogue social agricole en créant un avant et un après.

## CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DES CUMA

La convention collective est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021. Trois dispositions caractérisent cette convention, les autres dispositions restent classiques, les dispositifs innovants relevant d'accords spécifiques. La 1<sup>ère</sup> est la grille de classification basée sur les critères classants, la 2<sup>ème</sup> disposition caractéristique est la conséquence de la première avec la grille nationale de salaires minimums. Enfin la 3<sup>ème</sup> disposition qui caractérise cette convention collective nationale est le maintien des conventions territoriales et de filières existantes en les transformant en accords autonomes. Pour permettre de bien s'approprier cette nouvelle convention, la FNSEA et son réseau ont multiplié les vecteurs d'informations et de communication auprès des employeurs : réunions d'information, webinaires, formations, accompagnements personnalisés. Afin d'assurer une couverture la plus large possible de l'information, la FNSEA a complété le dispositif par une plateforme unique ouverte à tous pour comprendre et mettre en œuvre la convention collective nationale : [www.convention-agricole.fr](http://www.convention-agricole.fr). Avec la CCN, au-delà des dispositions juridiques, la FNSEA a créé une grande communauté des entreprises et des salariés de la production et des CUMA construite sur des valeurs partagées dans l'objectif que ces entreprises prospèrent et ses salariés évoluent professionnellement.

## ACCORD NATIONAL ORGANISANT UN RÉGIME OBLIGATOIRE DE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES SALARIÉS NON-CADRES DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET UN RÉGIME OBLIGATOIRE DES CUMA

La mise en vigueur est fixée dans l'accord au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Conscient que la grille de salaires, même si elle est particulièrement satisfaisante dans sa construction, reste à un niveau relativement faible d'autant que la convention collective nationale ne comporte pas d'autre disposition relative à la rémunération, l'objectif de cet accord est de pallier un manque d'attractivité en mettant en place ce dispositif.

Ce dispositif donne, à tous les salariés non-cadres, ayant au moins 12 mois d'ancienneté, un accès à un complément de retraite sous forme de rente ou de capital.

Avec cet accord, l'agriculture complète la palette des avantages offerts aux salariés agricoles en s'appuyant sur des valeurs qui lui sont chères, mutualisation et solidarité.

**Ces 2 accords marquent profondément le dialogue social agricole en créant un avant et un après**

## Perspectives

La conclusion de ces accords et leur mise en vigueur ne met pas un point final à ces deux dossiers. Ces accords vont continuer à évoluer. D'ailleurs, en 2021, deux avenants à la CCN ont été conclus pour tenir compte de l'évolution du SMIC et garder la dynamique donnée à la grille de salaires nationale. Il appartiendra aux partenaires sociaux d'apporter d'éventuelles améliorations de l'accord sur la retraite supplémentaire pour tenir compte des nouveaux contextes et attentes des entreprises agricoles.

Les évolutions les plus attendues viendront des territoires et des filières. La convention collective nationale a été construite pour permettre aux négociateurs locaux de poursuivre librement leur dialogue social.

Pour la FNSEA, les principes sont clairs. Le dialogue social et le syndicalisme agricole reposent sur le réseau, avec à leur tête la FNSEA. Dès lors qu'elles respectent les règles légales et conventionnelles, toutes les FDSEA et FRSEA sont parfaitement légitimes à négocier comme elles l'entendent.

La FNSEA donne des orientations politiques globales, fixe des objectifs communs, jamais elle ne donne des ordres. Au-delà du travail de comparaison entre les accords territoriaux existants avec la CCN, il appartient à la délégation patronale de se positionner sur les thèmes pour lesquels elle souhaite continuer à négocier et ceux qu'elle préfère « abandonner ». Cette réflexion doit se réaliser dans le prisme : « répondre aux attentes des entreprises agricoles ».



# Amélioration des retraites minimales des chefs d'exploitation et des membres de leur famille : un combat de près de 20 ans et deux victoires importantes



En 2020 et 2021, le Parlement a adopté deux lois (dites Chassaigne 1 et 2) relevant significativement les minima de retraite des exploitants et des membres de leur famille actifs sur l'exploitation. Pour la FNSEA et la Section Nationale des Anciens Exploitants (SNAE) demandant depuis 2003 une retraite agricole minimum à 85 % du SMIC pour la métropole et l'outre-mer, c'est l'aboutissement d'un très long combat syndical et une victoire historique. Il était, en effet, profondément injuste qu'un exploitant touche un minimum basé sur 75 % du SMIC lorsqu'un salarié bénéficie depuis 2003 d'une retraite minimum calculée sur 85 % du SMIC. Les chefs d'exploitation sont désormais traités à parité égale avec les salariés. Il était par ailleurs indigne que les minima de pension des conjointes et des aides familiaux soient limités à 555,50 € par mois pour une carrière complète. Avec un minimum rehaussé à 713,11 € par mois, un premier pas est franchi dans la reconnaissance du travail des membres de la famille.

## REVALORISATION DES RETRAITES POUR LES CHEFS D'EXPLOITATION

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021, le minimum de retraite d'un chef d'exploitation à carrière complète est relevé de 75 % du SMIC (913,74 € en 2021) à 85 % du SMIC (1 067,91 € par mois en 2022).

Les bénéficiaires sont des chefs d'exploitation à carrière complète, déjà retraités ou nouveaux retraités, ayant accompli à minima 17,5 ans en tant que chef d'exploitation à titre principal.

Au total, 208 000 chefs d'exploitation à carrière complète ont vu leur pension relevée en moyenne de 100 € par mois. Le minimum de 1 067 € correspond à une carrière effectuée en totalité en qualité de chef d'exploitation à titre principal.

Or la plupart des exploitants totalisent quelques années d'activité sous un autre statut (conjoint, aide familial ou salarié). Leur minima est donc un prorata de cette somme. Le dispositif tient par ailleurs compte des retraites perçues d'autres régimes.

## REVALORISATION DES MINIMA DE PENSION DES CONJOINTS COLLABORATEURS ET AIDES FAMILIAUX

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le minimum de retraite de base des membres de la famille à carrière complète est relevé de 555,50 € (chiffre 2021) à 713,11 € par mois pour une carrière complète en qualité de conjoint ou d'aide familial. Le montant de la majoration ne peut porter le total des retraites personnelles et de réversion de l'assuré, de base et complémentaire, au-delà de 916,78 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (contre 875 € en 2021).

Dans le cas contraire, la majoration est réduite à concurrence du dépassement. Au total, 210 000 membres de la famille à carrière complète bénéficient d'une revalorisation pour un montant moyen de 65 € par mois.

**Le minimum de retraite de base des membres de la famille à carrière complète est relevé de 555,50 €**

## Perspectives

Le combat doit maintenant continuer ! Notamment pour les conjointes. La FNSEA demande en effet une retraite minimum égale à 75 % du SMIC pour les membres de la famille (942 € par mois en 2022). La réforme Chassaigne 2 ne représente que la moitié du chemin.

Il faut par ailleurs que les pensions de réversion versées aux conjoint(e)s et aux aides familiaux retraités sortent du calcul du plafond pour l'obtention du minimum. La réversion n'est pas intégrée dans le calcul du minimum de retraite des salariés (minimum contributif). Pour les salariés, le plafond de retraites pour l'accès au minimum atteint en outre 1 241 € par mois contre 917 € pour les non-salariés agricoles.

Faute de refonte globale du dispositif, la FNSEA réclame par ailleurs une harmonisation progressive du mode de construction des retraites des agriculteurs sur celui des salariés et des indépendants. Cela implique en particulier un calcul de la retraite des agriculteurs sur les seules 25 meilleures années de revenus (et non sur la totalité de la carrière comme aujourd'hui).



# Orientation et promotion de l'enseignement agricole



L'agriculture évolue dans un contexte marqué par des défis complexes, impliquant des besoins en compétences pluridisciplinaires. Sa chaîne de valeurs entière est désormais soumise aux exigences de la multi performance. Le secteur agricole est aussi massivement impacté par le numérique, la robotique, les biotechnologies et d'autres innovations de pointe à fort potentiel d'attractivité pour les nouvelles générations. Les enjeux liés à la souveraineté alimentaire et la fondation d'un nouveau projet sociétal placent l'agriculture au premier plan des métiers d'avenir utiles et porteurs de sens. C'est pourquoi, l'enseignement agricole doit être positionné au cœur de la stratégie emploi-formation de la profession, des acteurs académiques et des partenaires sociaux.

De plus, on constate une baisse tendancielle des effectifs de l'enseignement technique et un désintérêt pour les métiers agricoles au sein des établissements scolaires et des familles.

Il est donc essentiel de renforcer la promotion des métiers et d'impulser de nouvelles politiques d'orientation afin d'anticiper les pénuries de main d'œuvre qualifiée.

## DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS ACADÉMIQUES ET POLITIQUES DE L'ORIENTATION

En 2021 la FNSEA a développé ses partenariats avec les acteurs académiques et politiques de l'orientation avec un double objectif :

- promouvoir le secteur agricole, ses métiers d'avenir, ses filières d'excellence (enseignement agricole technique et supérieur) en direction des prescripteurs de l'orientation scolaires et régionaux ;
- mener une veille des besoins en compétences du secteur agricole dans les bassins d'emploi afin d'adapter les politiques d'orientation territoriales.

## METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DÉDIÉS À L'ORIENTATION SCOLAIRE ET LA PROMOTION DES MÉTIERS

La FNSEA a également mis en place de nouveaux dispositifs et de nouveaux outils dédiés à l'orientation scolaire et la promotion des métiers. Ainsi, elle développe une mallette numérique de l'enseignement agricole, un dispositif ambassadeur certifié, un zoom métiers accompagné d'une campagne de communication digitale.

Le dispositif des Fermes Ouvertes est également redynamisé afin de faire converger les enjeux d'éducation, de promotion et d'orientation.

La FNSEA contribue à la rénovation des diplômes de l'enseignement agricole en faisant valoir les besoins de la production agricole et les leviers d'attractivité de la formation initiale.

Elle a conclu des conventions de partenariats avec l'ONISEP, le réseau des CARIF-OREF, l'APEL dans le cadre de ces nouvelles actions.

“ La FNSEA contribue à la rénovation des diplômes de l'enseignement agricole ”

## Perspectives

Les perspectives consistent à légitimer l'action et le rôle de la FNSEA sur le champ de l'orientation.

A cette fin, il est nécessaire de structurer nos outils et d'engager de nouveaux partenariats stratégiques (associations de parents d'élèves, rectorats, etc). Ces travaux sont associés au renforcement du positionnement de la profession dans l'enseignement agricole et plus particulièrement auprès des enseignants. Il se matérialise par le suivi des stages professionnels, l'apprentissage, la mise en place de nouvelle(s) instance(s) pédagogique(s) mixte(s) (enseignants/professionnels), le développement de la formation continue des enseignants et la présence et l'accompagnement des professionnels dans les Conseils d'administration d'établissements scolaires agricoles.



# EN BREF

## LE SYNDICALISME MAJORITAIRE ET LA MSA UNIS DANS LA LUTTE CONTRE LE MAL-ÊTRE ET LE SUICIDE DES AGRICULTEURS

Dans la foulée des constats posés par le député Olivier Damaisin (Lot-et-Garonne) et les sénateurs Françoise Férat (Marne) et Henri Cabanel (Hérault), la FNSEA, JA, les Chambres d'agriculture et la MSA ont formulé ensemble des propositions pour mieux accompagner les agriculteurs en détresse. Ces propositions ont été largement reprises dans la feuille de route annoncée le 23 novembre 2021 par Julien Denormandie et Olivier Véran. Cette feuille de route marque la volonté partagée par la profession et les pouvoirs publics de tout faire pour réduire une surmortalité de 30 % par suicide comparé aux autres professions.

Cette feuille de route entend créer les passerelles qui manquent aujourd'hui entre les initiatives et les structures. Les noms de nos structures d'accompagnement vont ainsi s'unifier autour de l'appellation REAGIR. Une carte de France est mise à jour sur le site [agricollectif.fr](http://agricollectif.fr), afin que dans chaque ferme de France, les agriculteurs sachent où s'adresser en cas de besoin. Cette feuille de route va aussi remettre en chantier ce qui ne marchait pas (simplification de l'Aide à la relance de l'exploitation agricole (AREA)), possibilité d'accompagnement devant les tribunaux des agriculteurs en procédure individuelle par des représentants associatifs et syndicaux, etc.).

Pour la FNSEA, JA, les chambres d'agriculture et la MSA, cette feuille de route appuie et donne de l'ampleur au travail réalisé par nos organisations et nos associations dans les territoires.

Nous regrettons cependant que notre proposition d'aide relais, qui aurait permis aux agriculteurs les plus usés de pouvoir partir quelques années avant la retraite, n'ait pas été retenue. Il s'agissait pourtant d'une mesure capitale pour des professionnels en mal-être sur leur exploitation.

Nous rappelons enfin que la bonne santé des exploitants passera aussi et avant tout par un métier qui rémunère et qui est considéré.

## ACCORD FORMATION

En 2021, après avoir finalisé les négociations sur la CCN, la FNSEA et les partenaires de l'interbranche agricole, on fait le choix d'ouvrir de nouvelles négociations sur la formation professionnelle.

En effet, les nombreuses dispositions en vigueur dans l'ancien accord étaient pour la plupart rendues caduques au regard des modifications systémiques engendrées par la réforme de 2018. Après 3 ans à œuvrer pour la construction et la stabilisation de l'opérateur de compétences OCAPIAT, il semblait nécessaire de recentrer nos travaux sur notre politique formation de branche. Les premières discussions avec les organisations syndicales en juillet nous ont permis d'engager nos réflexions autour des dispositifs légaux, des dispositifs de branches comme ADEMA et sur l'apprentissage.

Arrivant au terme de notre chantier après presque un an de travail, notre accord formation nous permettra de poser les jalons d'une politique formation de branche innovante, cohérente avec la volonté gouvernementale et la plus simple et lisible pour les employeurs et les salariés du secteur. Son déploiement sera assuré par OCAPIAT.





# 05

## VIE DU RÉSEAU

L'année syndicale 2021  
P. 48

Réflexion, formation  
et accompagnement  
dans les FDSEA  
P. 50

Le développement  
des services : la  
consolidation des  
actions dans  
le cadre des  
orientations de  
#RéseauFNSEA2025  
P. 51

La Section nationale  
des anciens exploitants  
P. 54

La Commission  
nationale  
des agricultrices  
P. 55

SNFM, pour une  
meilleure régulation  
foncière  
P. 57

SNPR : un travail  
approfondi sur la  
fiscalité foncière  
P. 58

# L'année syndicale 2021



**Avec le prolongement de la crise sanitaire, l'annulation du Salon International de l'Agriculture (SIA) édition 2021 fut un crève-cœur pour les organisateurs et l'ensemble de la profession agricole. Malgré ce contexte difficile, la FNSEA, force de propositions, a su s'adapter et redoubler d'efforts afin d'accompagner et soutenir les agricultrices et agriculteurs français.**

## DE NOMBREUX ACQUIS SYNDICAUX

Le début d'année 2021 fut marqué par de nombreuses manifestations sur l'ensemble du territoire autour de 3 sujets majeurs dont celui des EGA. Des mobilisations se sont déroulées auprès d'acteurs de la grande et moyenne distribution afin de faire évoluer la loi EGalim 1. Ces actions ont porté leurs fruits avec l'adoption d'une nouvelle loi, EGalim 2, comptant parmi nos plus grandes victoires. Cette loi visant une « juste rémunération des agriculteurs » permet de rééquilibrer les relations commerciales entre les différents maillons de la chaîne alimentaire et renforce les mentions d'origine des viandes en restauration hors foyer ainsi que pour certains produits à forte composante agricole.

Face à l'ampleur des dégâts de l'épisode de gel et après un premier bilan catastrophique, la FNSEA et son réseau se sont mobilisés pour prendre les mesures d'urgences indispensables et soutenir les agriculteurs en détresse.

La FNSEA a su gérer les impératifs et anticiper pour demain avec un travail colossal sur les dossiers environnementaux comme le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, le plan pollinisateurs ou encore les ZNT. Des mesures de grande ampleur ont été prises pour préparer l'avenir

de la filière agricole avec un Plan de relance dont nous exploitons aujourd'hui toutes les ressources et un plan d'investissements, France 2030, qui accélère la transformation de l'agriculture.

La lutte syndicale s'est poursuivie au printemps avec une forte mobilisation sur la PAC aboutissant sur des avancées majeures pour les revenus des agriculteurs avec la conclusion au niveau européen de la réforme de la PAC 2023.

Concernant la préservation de nos moyens de production, le vote de la loi Sempastous et l'obtention d'une nouvelle méthode de comptage des prédateurs sont à souligner.

Enfin, sur le volet social, des avancées cruciales pour la reconnaissance de nos métiers et leur attractivité future ont été réalisées avec une revalorisation des retraites agricoles, la prorogation jusqu'en 2024 du crédit d'impôts pour congé et la publication d'une feuille de route pour la protection et l'accompagnement des agriculteurs en détresse.

## DES MANIFESTES POUR PORTER UN MESSAGE FÉDÉRATEUR AU SEIN DU RESEAU

L'épidémie du Covid-19 a replacé l'agriculture et l'alimentation au cœur des débats, remettant en avant la

question de souveraineté alimentaire. Pour répondre à cet enjeu, la FNSEA a rédigé un « Manifeste pour une souveraineté alimentaire solidaire » et créé une plateforme dédiée afin de proposer une alimentation pour tous dans le respect de la planète.

La fin du printemps fut clôturée par le Grand rendez-vous de la Souveraineté Alimentaire, lors du 18 mai 2021, permettant à tous les agriculteurs et agricultrices de notre pays d'assister à cet échange et de pouvoir interagir sur ce sujet universel.



L'été puis l'arrivée de l'automne ont également été syndicalement importants avec la défense d'une ruralité vivante prônée par la FNSEA avec la rédaction du « Manifeste pour des ruralités vivantes » et la lutte contre l'Agribashing.

### LE CHANTIER FNSEA 2025 SE CONCRÉTISE

Pour ses 75 ans, à l'occasion du Congrès de Niort, la FNSEA a présenté la raison d'être et la mission qui l'anime : « S'engager avec les femmes et les hommes qui ont le goût d'entreprendre en agriculture pour des territoires vivants et dynamiques », l'occasion pour la FNSEA de montrer le mouvement engagé pour répondre aux attentes de ses adhérents.

Les secrétaires généraux se sont prêtés à l'exercice du rapport moral, animé par Gilles Leclerc et suivi ensuite d'un débat. Ce rapport a conduit à des propositions concrètes autour de l'axe prioritaire de la « stratégie de relance ». La feuille de route présentée par les Secrétaires généraux est une proposition faite au réseau, de leviers d'action concrets pour relever

le défi de l'adhésion, autour de la formation des élus, de la communication interne, de l'accompagnement du réseau etc.

Ces pistes d'action ont été approfondies à l'automne notamment au travers d'un séminaire des collaborateurs FNSEA, un séminaire des directeurs du réseau puis en bureau FNSEA pour être proposées au travers de 6 axes au Conseil fédéral de janvier 2022 et débattues à l'occasion de la tournée régionale des Secrétaires généraux.

Un temps d'échange important y sera consacré au Congrès 2022 de Besançon dans le Doubs.

“

**Le plan d'action #RéseauFNSEA2025 sera au cœur de la relance syndicale**

”

## Perspectives

Dans un contexte d'élections présidentielles et de présidence française à la Commission européenne, l'année 2022 s'annonce charnière. Le plan d'action #RéseauFNSEA2025 sera au cœur de la relance syndicale. L'utilisation des supports de communication, réalisés sur les sujets essentiels de souveraineté alimentaire et de ruralités vivantes, permettra de porter un message clair et fédérateur au sein du réseau.

La perspective du SIA 2022 sera également très importante pour faire entendre les propositions de la FNSEA afin de mettre en lumière nos territoires, nos productions, nos terroirs et de dialoguer avec les citoyens et les candidats à la présidentielles.



# Réflexions, formation et accompagnement dans les FDSEA



La FNSEA porte une ambition forte de formation de son réseau. Persuadée que celle-ci permet de faciliter l'intégration et le développement des élus dans leurs responsabilités, la FNSEA propose un cycle de formation dédié aux Présidents et Secrétaires généraux des FRSEA et FDSEA. Les cycles de formations dédiés aux collaborateurs du réseau, directeurs et animateurs syndicaux, permettent à ces derniers de s'adapter aux évolutions de leurs métiers et responsabilités au service du développement des structures et de la réponse aux attentes des agriculteurs.

La formation demeure un levier fort de montée en compétence pour l'ensemble du réseau. La FNSEA a récemment retravaillé son offre de formation à destination de son réseau en se basant sur les besoins des publics adressés.

## LA FORMATION DES ÉLUS

Cette formation vise à accompagner les élus durant leur prise de responsabilités et leur mandat, afin de maintenir une dynamique syndicale et un portage politique forts sur leur territoire.

Le manque de temps étant le premier frein à la formation, la FNSEA avait fait le choix de revisiter son parcours de formation pour répondre aux nouvelles attentes et contraintes des Présidents et Secrétaires généraux. Pour cela, elle a travaillé avec l'Ifocap à proposer un cycle de formation alternant présentiel et distanciel, basé sur des temps d'échanges plus courts et plus réguliers. Le recours à la visioconférence apporte de la souplesse, les temps forts en présentiel permettent de maintenir de la cohésion et de la convivialité.

La promotion 2021-2022 des Présidents et Secrétaires généraux n'a pas été lancée fin 2021, la FNSEA souhaitant faire évoluer en profondeur la question de la formation des élus.

## LA FORMATION DES DIRECTEURS

Le directeur assure le bon fonctionnement et le développement de la structure, à la croisée du projet politique porté par les élus et de la mise en œuvre opérationnelle par les équipes de collaborateurs.

Le parcours certifiant entièrement rénové en 2019, est assuré en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine. Il vise à construire une vision commune de ce qu'est un manager dans le réseau FNSEA, à l'accompagner dans la gestion et

le développement de sa structure dans une approche plus collaborative et transversale au sein du réseau.

Sanctionnée par la soutenance d'un mémoire de groupe, la formation permet aux directeurs de réfléchir au développement et au déploiement de stratégies d'entreprise, loin de la pression du quotidien. L'expertise développée peut ensuite être mise à disposition du réseau.

## LA FORMATION DES ANIMATEURS

La FNSEA est aux côtés des animateurs pour les accompagner dans leur rôle stratégique pour la vie quotidienne du syndicat. Ainsi, la formation des animateurs leur apporte des clés de compréhension et d'action essentielles à leur métier : histoire du syndicalisme, réussite du binôme élu/salarié, animation de réunions et rédaction d'articles, communiqués et dossiers de presse. Ces derniers mois l'accent a été mis plus particulièrement sur la stratégie de relance syndicale dont ils sont un maillon incontournable.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉFLEXIONS STRATÉGIQUES ET ORGANISATIONNELLES

En 2021, le service syndical a réorienté son mode d'accompagnement du réseau et s'est doté de nouvelles compétences. En lien étroit avec les FRSEA et FDSEA et davantage en proximité, les référents régionaux appuient le développement et le déploiement de stratégies de relance syndicale dans le temps.



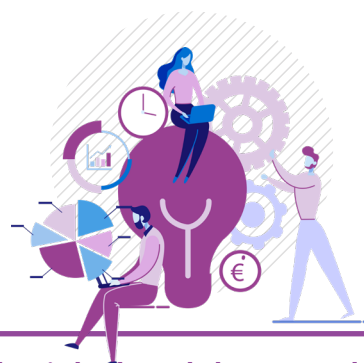
**La formation  
demeure un levier  
fort de montée  
en compétence**

## Perspectives

Dans le cadre de la démarche # RéseauFNSEA2025, la FNSEA travaille en 2022 à rénover en profondeur la dynamique de formation des élus afin de former massivement et plus efficacement son réseau.

L'attention sera aussi portée sur la communauté des animateurs syndicaux à former et animer au regard de l'axe stratégique de reconquête syndicale.

## Le développement des services : la consolidation des actions dans le cadre des orientations de #RéseauFNSEA2025



**L'année 2021 a permis la consolidation des démarches entreprises depuis la phase de lancement de la cellule de développement des services en 2019. Notre ambition d'accroître les interactions avec le réseau pour améliorer la qualité de nos accompagnements s'inscrit dans le cœur d'objectifs et d'actions voulus dans le cadre du projet #RéseauFNSEA2025.**

### **ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE INDIVIDUALISÉ DES DÉPARTEMENTS PILOTES**

Sur la base de ces éléments de contexte, nous avons poursuivi l'accompagnement méthodologique individualisé des départements pilotes. Des résultats très encourageants sont à constater pour certaines FDSEA concernées tant en progression du nombre d'adhérents qu'en évolution du chiffre d'affaires généré par l'activité de services. Même si le cœur du dispositif reste le développement à finalité commerciale, plusieurs éléments de méthodes ont été transposés sur le sujet de la relance

et du suivi des cotisations. Face à ce besoin, des séquences collectives d'appui réseau ont été conduites au travers des sessions de formations, actions dénommées « Les ateliers de l'adhésion ». Ce travail, qui va être renouvelé, a permis l'échange de pratiques et la mise en place de plans d'actions dédiés pour chacun des départements.

### **QUALIFICATION DES DONNÉES ET VEILLE ACTIVE**

Une autre attente identifiée dans le cadre des échanges avec le réseau est le besoin de qualification des

données. En effet, il est devenu essentiel de formaliser l'interaction avec les agriculteurs de façon plus ciblée. Aussi des process d'amélioration de la qualité des bases ont été mis en place en phase pilote. Elles permettront à court terme d'optimiser les échanges terrain.

Au-delà, le travail de veille active permettant d'identifier les initiatives du réseau en termes d'évolution de l'offre aux adhérents se poursuit. Il nous permet de partager les réussites avec le plus grand nombre.

## NOUVEAU SITE INTERNET DÉDIÉ À LA CARTE MOISSON

Autre dossier important dans l'interaction avec le réseau, la carte Moisson. La fin de l'année 2021 a vu la mise en ligne du nouveau site internet dédié. Une nouvelle charte graphique, la géolocalisation et la personnalisation des offres sont autant d'innovations qui vont permettre de relancer la dynamique autour de ce marqueur de l'adhésion au réseau FNSEA. Un travail de confortement du portefeuille « partenaires » et des offres associées est en cours de réalisation. Il s'accompagne de la mise en place d'un appui individualisé aux départements pour faciliter la recherche de partenaires et la prescription aux adhérents.



## DES OPÉRATIONS NATIONALES D'ACHATS GROUPÉS

La dynamique déployée autour des opérations nationales d'achats groupés s'installe sur la durée avec différentes propositions d'offres clés en main sur l'année. Cette démarche permet de proposer aux fédérations départementales des opérations ponctuelles d'offres spécifiques à leurs adhérents et ainsi faciliter des animations de réseau.

**Faites le plein d'économie !**

**OPÉRATION DE VENTE GROUPÉE  
GNR / FUEL DOMESTIQUE / GASOIL**

Pour garantir des prix toujours plus justes et avantageux pour vos exploitations, la FDSEA organise chaque semaine une commande groupée de carburants.

★★★★

Economie moyenne entre 40 et 95 € pour 1 000 L

**JE COMMANDE**

**Faites vos réserves d'économie !**

**COMMANDE GROUPÉE  
STATION DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE**

Pour garantir des prix toujours plus justes et avantageux pour vos exploitations, la FDSEA organise chaque semaine une commande groupée de carburants.

★★★★

Economie moyenne entre 40 et 95 € pour 1 000 L

**JE COMMANDE**

**Opération de vente groupée de caméras de sécurité**

Carte MOISSON

**Point argumentaire**

**ZOOM** Vous êtes nombreux à l'avoir plébiscité : l'opération se poursuit !  
PROLONGATIONS JUSQU'AU 31 MAI !

**1 ARGUMENTAIRE PRODUIT**

Ces produits ont été retenus car reconnus comme de bonne qualité

- Ils associent caméra + projecteur pour produit 1 et caméra + projecteur + sirène pour le produit 2
- Cela permet d'associer surveillance et dissuasion

En cliquant sur le lien présent sur le bon de commande, vous pouvez accéder à la fiche produit détaillée. Le bon de commande est à compléter directement et à retourner à l'adresse mail indiquée. La livraison est directe sur l'exploitation

Au-delà, ces caméras sont des :

- Produits proposés sur la base de besoins exprimés par des agriculteurs de CVL
- Réponses aux problèmes de vol et d'intrusion
- Produits garantis comme fiable
- Produits simples
  - Pas d'abonnement
  - Pose en autonomie

**2 ARGUMENTAIRE FD**

- Offre clé en main pour réaliser une animation et du lien aux adhérents
- Commission à la FD 3 % du CAHT
- Le choix du fournisseur c'est la société Axe-Environnement avec qui nous travaillons dans le cadre de la carte Moisson. Nous avons travaillé avec lui pour l'opération Covid du printemps et nous avons pu apprécier son sérieux.
- La société est basée dans l'Aube et son dirigeant est aussi agriculteur.



### LA FNSEA ET IMAGIN'RURAL S'ASSOCIENT POUR DONNER NAISSANCE A LA SOCIÉTÉ ÉPITERRE

Un autre axe de travail sur le déploiement des services est l'action conduite dans le cadre de l'offre de service environnementale. La société EPITERRE® a été portée sur les fonds baptismaux en fin d'année. Fruit d'une collaboration étroite entre la FNSEA et Imagine Rural, cet outil commercial va nous permettre de booster les réponses réseau en termes de solutions de prestations environnementales. L'année 2021 a permis de signer les 1<sup>ers</sup> contrats avec des entreprises souhaitant valoriser leur stratégie environnementale en agriculture française. Ce travail va être poursuivi pour s'articuler au mieux avec une offre de compensation carbone propre à la production agricole.

### LES SOLUTIONS EN LIGNE AUX EMPLOYEURS, UN AUTRE AXE DE TRAVAIL

[Systema.fr](http://Systema.fr), l'application permettant d'élaborer le Document unique d'évaluation des risques (DUER) et ses près de 13 650 utilisateurs poursuit son développement. Le site [www.convention-agricole.fr](http://www.convention-agricole.fr) a été quant à lui déployé pour faciliter l'appropriation par les employeurs des nouvelles dispositions de la convention collective nationale de la production agricole et des CUMA. Ainsi, 6 700 employeurs ont utilisé l'outil prioritairement au printemps 2021 pour classer près de 17 700 salariés.

**Systema.fr, l'application permettant d'élaborer le Document unique d'évaluation des risques avec près de 13 650 utilisateurs**

## Perspectives

La multiplication des axes d'actions permet d'asseoir la pertinence de l'appui au développement de services dans un environnement en profond mouvement et une attente des adhérents qui évolue. Le projet #RéseauFNSEA2025 est pensé pour répondre à ces enjeux. Enthousiasme, agilité et constance seront la raison d'être de notre action pour cette nouvelle année qui s'ouvre à nous.

**S'engager avec les femmes et les hommes qui ont le goût d'entreprendre en agriculture pour des territoires vivants et dynamiques.**



# La Section nationale des anciens exploitants



On dénombre plus de 1,3 million de personnes relevant du régime de retraite de base des non-salariés agricoles dont 92 % sont des polypensionnés. Les retraites agricoles sont considérées comme les plus petites pensions de toutes les catégories socioprofessionnelles. Au sein de la FNSEA, la Section nationale des anciens exploitants avec son réseau régional et départemental, se mobilise au quotidien sur les enjeux majeurs des retraités en agriculture : retraite, autonomie, accès au soin, reconnaissance du rôle social des retraités etc.

L'année 2021 fait partie de ces années à marquer d'une croix blanche avec une importante victoire syndicale qui fait aboutir un combat de 20 ans : celui de la revalorisation des minima de retraites.

## REVALORISATION DES RETRAITES AGRICOLES

Le gouvernement a finalement mis de côté une refonte globale du système de retraites mais la SNAE s'est pleinement mobilisée pour obtenir dans un premier temps une revalorisation du minimum de retraite à 85 % du SMIC pour les chefs d'exploitation. Cela s'applique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Au total 208 000 chefs d'exploitations en bénéficient. La SNAE a poursuivi sa mobilisation pour obtenir une revalorisation des minima de pension des conjoints collaborateurs et aides familiaux. Désormais, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les 210 000 conjoints et aides familiaux concernés ont vu leur minimum retraite relevé. C'est une véritable victoire syndicale après un combat de longue haleine !

## L'AUTONOMIE AU CŒUR DES ENJEUX

Le texte promis depuis 2019 sur le grand âge a été définitivement enterré en septembre 2021. A défaut d'une loi, le gouvernement a annoncé une série de mesures inscrites au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2022. La SNAE n'est pas restée inactive en multipliant les temps d'échanges en 2021, notamment sur le rapport du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) sur l'autonomie sur lequel le réseau SNAE travaille afin de faire des propositions.

“  
Grâce à sa mobilisation, la SNAE a obtenu une revalorisation du minimum de retraite à **85 %** du SMIC pour les chefs d'exploitation  
”

## LE STATUT DE L'EXPLOITANT

Les aînés ont largement échangé autour de ce sujet durant l'année 2021, avec les porteurs du dossier FNSEA au niveau élu et administratif. Pour la SNAE l'objectif est clair : promouvoir une agriculture performante et familiale.

## LA TRANSMISSION

La transmission des exploitations est un enjeu crucial qui le sera d'autant plus au regard du défi démographique à venir. La SNAE a rencontré des représentants de JA afin d'évoquer des pistes de réflexion. En outre, les membres de la SNAE ont pu aborder le sujet techniquement au cours de l'année, avec les spécialistes FNSEA et GAEC & Sociétés.

## Perspectives

La SNAE va poursuivre en 2022 son travail de fond pour :

- parachever le dispositif sur les retraites pour les membres de la famille, la réforme Chassaigne 2 constituant une première étape importante ;
- obtenir des pensions de réversion versées aux conjoints et aides familiaux du calcul des retraites ;
- avancer sur la question de l'autonomie des retraités en agriculture.



## La Commission nationale des agricultrices



La France compte aujourd'hui 26 % de cheffes d'exploitation. En 10 ans, la baisse du nombre de cheffes a été quasi identique à celle de leurs homologues masculins. Le défi démographique à relever est de taille et les agricultrices se mobilisent pour que l'attractivité des métiers de l'agriculture soit renforcée en particulier auprès du public féminin. Elles continuent également d'agir pour une meilleure représentativité des exploitantes dans les instances de gouvernance des organisations professionnelles agricoles. Au-travers des décennies, la Commission nationale des agricultrices (CNA) s'est mobilisée pour améliorer la place des femmes en agriculture, sur le congé maternité, le statut du conjoint et continue de porter ses positions pour plus de justice sociale notamment sur la réforme des retraites agricoles mais également sur tous les sujets agricoles.

### FAVORISER L'ENGAGEMENT DES AGRICULTRICES

La CNA place au cœur de son action la question de l'engagement des agricultrices et l'encouragement à la prise de responsabilités. Elle multiplie les initiatives au sein des instances de la FNSEA et de son réseau, au travers d'interviews, de tables rondes, de colloques, de publications sur les réseaux sociaux *etc.* pour mettre en avant le rôle primordial des agricultrices et leur nécessaire implication au sein des différentes organisations professionnelles.

### SE FORMER ET CONTRIBUER AU CŒUR DES ENJEUX

Les agricultrices ont cette année encore multiplié les formations, temps d'échanges techniques, sur la PAC, la retraite, les acquis sociaux. Elles se sont particulièrement investies au sein de la Commission nationale statuts et conflits de la FNSEA afin de réfléchir sur la représentativité au sein du réseau FNSEA. La preuve par l'exemple, où, grâce à leur implication,

les trois postes de Secrétaires du bureau sont désormais occupés par des agricultrices.

### LA RÉFORME DES RETRAITES

La CNA a participé avec la SNAE aux discussions dès 2018 en intégrant le groupe de travail FNSEA qui a élaboré les positions de la FNSEA sur la réforme. Elle a multiplié les points d'échange et d'information. La revalorisation des retraites pour les exploitants mais aussi pour les conjoints collaborateurs et les aides familiaux, public majoritairement féminin, est désormais votée.

### LES RENDEZ-VOUS POLITIQUES

Pour appuyer leurs travaux et développer leur expertise, les membres de la CNA sollicitent régulièrement des regards extérieurs et organisent des temps d'échanges. Les agricultrices ont rencontré Véronique Sehier, Présidente de la délégation aux droits des femmes du Conseil économique social et environnemental (CESE), Mesdames Laurence Rioux et Vanessa

Wisnia-Weill du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age. La CNA porte ses messages au travers de temps forts et rencontres politiques : les agricultrices ont participé aux Colloques sur les 10 ans de la loi Copé-Zimmermann, à la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, à une table ronde de la délégation aux droits des femmes du Sénat ainsi que lors d'un débat des Alim'engagés à l'Open AgriFood 2021.

### LA COMMUNICATION POSITIVE

La CNA s'est à nouveau illustrée au travers d'opérations de communication positive, sur les réseaux sociaux notamment, autour des métiers de l'agriculture et de l'engagement des femmes, au travers de la journée de la femme via une collaboration avec l'Unicef, la journée de la femme rurale avec l'association Agriculteurs français et développement international (AFDI), leur implication dans l'opération Fermes ouvertes, leur participation à de nombreux salons, colloques et tables rondes *etc.*



### **RAYONNER AU-DELA DES RESEAUX FNSEA**

La CNA continue d'être active également en dehors des instances du réseau FNSEA. Elle est représentée au sein du COPA-COGECA. Elle a poursuivi son partenariat avec l'AFDI au travers notamment d'opérations de communication croisées, ses échanges avec l'Union des Agricultrices Wallonnes. Elle a également poursuivi son partenariat avec l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) dans le cadre du projet REWARD.

## **Perspectives**

La CNA a dressé les grandes lignes de sa feuille de route pour 2022 :

- poursuivre son travail d'expertise en faveur de l'engagement des agricultrices dans les instances des OPA ;
- encourager l'installation des femmes en agriculture ;
- accroître sa communication sur l'agriculture et le métier ;
- renouer avec les agriculteurs et les agricultrices sur le terrain.



## SNFM, pour une meilleure régulation foncière



**Encore une année où le travail de la Section nationale des fermiers et des métayers est entravé par des restrictions sanitaires. Pour autant le travail continue pleinement, les projets de la SNFM évoluent. Durant l'année 2021, avec le Congrès et la tournée régionale, la SNFM a pu aller au contact des agriculteurs au niveau départemental et prendre le pouls du travail à engager.**

### UNE SECTION PROCHE DE SON RÉSEAU

Le 07 septembre 2021, s'est réunie la Commission viticole SNFM en visio-conférence. Douze départements viticoles étaient présents pour partager les actualités de leurs départements en matière de fermage viticole et débattre des sujets nationaux.

Après de nombreux reports dus à la situation sanitaire, le 73<sup>ème</sup> Congrès SNFM a pu se dérouler le 09 septembre 2021 sur une journée à Paris dans un format raccourci. Le thème de la journée était « l'évaluation de l'entreprise agricole ». Les débats ont porté sur la transmission des exploitations avec notamment la nécessité pour les cédants et les repreneurs de s'accorder sur une valeur de l'exploitation. Les administrateurs de la SNFM ont aussi eu l'occasion de se réunir en Conseil d'administration (03 novembre 2021, 26 janvier 2022, 16 février 2021). Ces rencontres ont permis aux administrateurs de continuer le travail sur l'évaluation de l'entreprise agricole et préparer les futurs débats sur le portage du foncier, notamment en vue du Congrès SNFM 2022. Pendant l'hiver, le Président et le Secrétaire général ont parcouru l'ensemble des régions à la rencontre des sections régionales

des fermiers et métayers. Ces réunions régionales ont été l'occasion de faire le point sur les problématiques et actualités départementales, ce qui permettra d'orienter les prochains travaux de la section.

Le contact entre fermiers en département et la SNFM est également vivant grâce au Journal du Fermier et Métayer qui entame bientôt sa troisième année en format dématérialisé. Cette nouvelle formule ravit la grande majorité des lecteurs qui peuvent lire et transmettre le journal en toute facilité.

### L'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE, DES RÉFLEXIONS D'AMPLEUR À LA SNFM

Un groupe de travail a été formé pour réfléchir à une méthode d'évaluation de l'entreprise agricole. Ensemble, sept fermiers représentants différentes régions et productions, ont eu l'occasion de faire le point sur les constats évoqués en Congrès, en Conseil d'administration, dans les interventions régionales et lors des premières tournées régionales. Après les avoir analysés, ils ont débattu sur le bienfondé de chacun pour arriver à un constat général. Les travaux du groupe ont été présentés et discutés à la Commission fiscale de la FNSEA. Nous avons ainsi pu obtenir un point

de vue complémentaire à nos travaux.

Toutes les remarques émises ont été pertinentes et enrichissantes. En outre, cette nouvelle réunion du groupe de travail a également accueilli le témoignage de deux experts fonciers, représentants du Conseil national de l'expertise foncière agricole et forestière (CNEFAF). Depuis 35 ans, ils font évoluer la méthode de la Valeur de l'entreprise agricole (VEA). Cette méthode alliant valeur patrimoniale et valeur de rendement, permet de s'adapter à différentes entreprises agricoles.

### LA RÉGULATION DU FONCIER, VIF INTÉRÊT DES FERMERS

L'année 2021 a été marquée par un travail important de la profession agricole sur la régulation des transferts de parts de sociétés. Ce travail a abouti à la loi du 23 décembre 2021 portant sur les mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires, portée par le député Jean-Bernard Sempastous. Les fermiers ont été très attentifs aux évolutions de cette loi. Ils portent un intérêt majeur à la régulation du foncier.

“ L'année 2021 a été marquée par un travail important de la profession agricole sur la régulation des transferts de parts de sociétés ”



## Perspectives

La SNFM se réjouit que le travail sur le foncier agricole se poursuive. Dans l'attente d'une grande loi foncière, elle reste en demande de changements majeurs, afin de définir le statut de l'agriculteur professionnel, renforcer l'application du contrôle des structures mais, surtout, faire évoluer le statut du fermage.

Pour 2022, la SNFM veut continuer de travailler à l'un de ses objectifs majeurs à savoir la transmission de l'entreprise agricole. Ainsi, les travaux de l'année porteront sur le portage du foncier afin de trouver l'outil de portage le plus favorable au fermier. Les congressistes chercheront aussi à fixer des critères de choix de l'outil de portage : ambition, durabilité, opportunité, rentabilité, investissement, etc.

## SNPR : un travail approfondi sur la fiscalité foncière



**Le travail de la Section nationale des propriétaires ruraux s'est poursuivi en dépit des obstacles imposés par la situation sanitaire. Les propriétaires ont su s'adapter aux nouvelles techniques de réunions et ont réussi à organiser les événements majeurs de leur section, en présentiel et dans le respect des règles sanitaires. Ces rencontres ont permis de continuer le travail sur les thèmes chers à la SNPR : le foncier, l'environnement, la fiscalité et le photovoltaïque notamment.**

### LES PROPRIÉTAIRES ENGAGÉS POUR LA RÉGULATION DU FONCIER

La SNPR se félicite de l'issue de la loi portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires, dite « Sempastous ». C'est grâce à un fort travail de la FNSEA et de la SNPR auprès des parlementaires que des évolutions pertinentes ont pu avoir

lieu. L'exclusion du champ de la loi des sociétés familiales qui représentent 70% des transactions foncières constitue un objectif satisfait de la SNPR. De plus, cette exclusion est élargie jusqu'au quatrième degré, reflétant la réalité observée sur le terrain et est en cohérence avec les exceptions au droit de préemption des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

Toutefois, les conditions d'engagement relatives à cette exemption interrogent la SNPR qui préférerait un engagement du propriétaire bailleur et non du locataire. Cependant, cette loi exonère seulement les apporteurs de capitaux familiaux. L'avenir des investisseurs hors cadre familial et les installations qui en résultent reste incertain.

### UNE SECTION DYNAMIQUE ET ACTIVE, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Le Congrès annuel de la SNPR s'est tenu les 1<sup>er</sup> et 2 juillet à Chartres. Malgré la situation sanitaire délicate de ces derniers mois, la FDSEA d'Eure-et-Loir a fait de ce Congrès une réussite. Le moment fort du Congrès fût la table ronde traitant des « nouveaux enjeux sur le foncier agricole ». Les intervenants ont mis en avant des idées fortes comme

l'absence de contradiction entre usages alimentaires et non alimentaires, foncier agricole et environnement. Enfin, ils ont rappelé le rôle majeur de la propriété privée et la nécessité d'associer les propriétaires à ces questions lorsqu'elles touchent au fonds loué. La réforme du statut du fermage paraît donc indispensable.

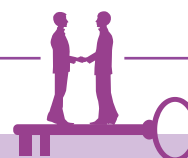
La journée des Présidents des Sections départementales des propriétaires ruraux

(SDPR) a eu lieu le 16 novembre en présentiel à la FNSEA. Cette journée s'est articulée autour de la vie des sections départementales et régionales, les mesures environnementales impactant les propriétaires, les réformes apportées par la loi de finance 2022 et les évolutions fiscales que la section souhaite pour alléger la fiscalité foncière.

### LA FISCALITE, UN ENJEU CONTINU POUR LA SNPR

La SNPR travaille sur la manière de rendre le statut de bailleur plus attractif par le biais de la fiscalité. Plusieurs demandes sont portées par la SNPR en lien avec la Commission fiscale de la FNSEA :

- sortie de l'IFI des biens ruraux donnés en location à un tiers : il s'agit d'un alignement sur le régime des biens donnés en location dans le cadre familial et sur les placements et capitaux mis à disposition des entreprises ;
- application de la Flat Tax aux revenus fonciers, soit un plafond d'imposition sur les revenus foncier de 30 %, afin d'obtenir une équité avec l'imposition des revenus mobiliers pour lesquels cette option est déjà possible ;
- application du taux réduit de 0,71 % (au lieu de 5,80 %) sur les droits de mutation à titre onéreux dès lors que l'acquéreur s'engage à louer le bien par bail à long terme. Il s'agit d'un alignement sur le taux réduit appliqué au bien loué, à comparer avec les achats d'actions et d'obligations ne subissant aucune taxation.



### Perspectives

Pour 2022, la SNPR souhaite voir concrétiser son accord avec la SNFM à travers une grande loi foncière, promise depuis des années, la loi Sempastous n'étant qu'un supplétif.

Les propriétaires souhaitent continuer de travailler conjointement avec les fermiers. Le nouvel axe de travail pourrait être l'indexation du fermage. Il faut réfléchir ensemble sur le calcul le plus favorable aux deux parties. L'indexation ne peut continuer à être soumise aux aléas climatiques ou à ceux des cours mondiaux.

En dernier lieu, la SNPR veut continuer ses réflexions sur le photovoltaïque, et plus particulièrement sur l'agrivoltaïsme. La position de la section est d'interdire le photovoltaïque au sol sur zones A et N et de couvrir les toits en première intention. Cependant, il sera nécessaire d'encadrer les liens entre bailleurs et preneurs sur cette problématique de plus en plus présente, compte-tenu des perspectives importantes des énergéticiens.



# 06 COMMUNICATION

Faire de l'actualité une  
opportunité pour diffuser  
nos messages  
P. 62

Ancrer nos sujets dans  
l'actualité grâce à une  
communication offensive  
P. 64

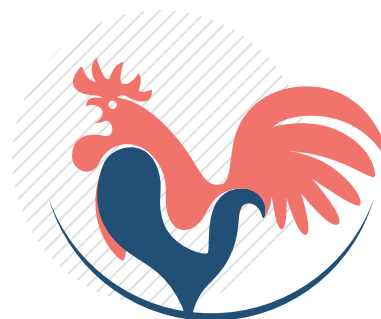
Faire émerger la voix  
des «Climacteurs»  
dans le débat  
P. 65

Faire exister nos  
valeurs dans le paysage  
médiatique : la mise en  
œuvre opérationnelle de  
#RéseauFNSEA2025  
P. 66

Être au côté des  
employeurs pour  
simplifier leur quotidien :  
donner de la visibilité à  
la convention collective  
nationale agricole  
P. 67

Repérer, soulager et  
réparer les situations de  
mal-être des agriculteurs :  
communiquer en  
réseau de partenaires  
pour accompagner les  
agriculteurs au plus près  
P. 68

## Faire de l'actualité une opportunité pour diffuser nos messages



Tout au long de l'année, la stratégie de la FNSEA en matière de communication a consisté à saisir toutes les opportunités de prise de parole et de mise en valeur qui se sont présentées à elle pour assurer de la visibilité à nos messages, leur donner un maximum d'écho et garantir une portée optimale au travail de pédagogie et de sensibilisation que nous menons auprès du grand public. Cette approche proactive s'est accompagnée d'un travail d'approfondissement dans la coordination des messages du national et ceux des différentes entités du réseau. Pour ce faire nous avons, pour chaque campagne, proposé un pack d'outils facilement accessibles et utilisables par le réseau, afin de conjuguer facilité, dans le relais, et cohérence, dans la forme, pour nos actions de communication sur tout le territoire.

### L'ANNÉE DES RETROUVAILLES AU SIA 2021

Dans cet esprit, hors de question de s'accommoder de l'annulation du SIA 2021 ! Nous avons lancé le mot d'ordre suivant : « Ne passons pas à côté de cette occasion pour parler d'agriculture » avec pour objectif de maintenir ce rendez-vous annuel des Français avec le monde agricole. Notre action a consisté en l'identification de sujets, de profils d'agriculteurs, d'exemples inspirants et innovants, à même de susciter l'intérêt de la presse qui couvre habituellement largement le SIA.

Ces sujets ont ensuite fait l'objet d'un dossier de presse commun avec JA et d'un travail soutenu de relations presse afin de décrocher reportages et interviews. Cette démarche a également permis d'alimenter la programmation spéciale

agriculture et ruralité que France Télévisions avait choisi de mettre à l'honneur durant la même période. Le point d'orgue en a été la participation de Christiane Lambert au débat qui a suivi la projection du documentaire « Nous, paysans » sur France 2 le mardi 23 février. Puis la participation d'Hervé Lapie au débat sur les pesticides, sur cette même chaîne, le 1<sup>er</sup> mars. Cette opération a suscité un large engouement des téléspectateurs et donné un coup de projecteur très positif et attendu sur le monde agricole auprès du grand public.

Notre approche opportuniste a permis de compenser en partie l'annulation du SIA en maintenant la question agricole à l'agenda des médias et donc de remplir notre objectif d'assurer au monde agricole une visibilité auprès du grand public.

### CHIFFRES CLÉS

**+ de 5 millions** de téléspectateurs pour la soirée « Nous paysans » du mardi 23 février ; + 2,75 M de téléspectateurs pour la soirée « Peut-on se passer des pesticides »

**6 000 retombées** pour cette soirée,

**+ de 300 000 impressions** pour les 45 posts Twitter qui ont accompagné la semaine

**200 000 interactions** pour nos posts Facebook

**10 interviews** de nos élus nationaux sur la même période




### D'AUTRES OPPORTUNITÉS POUR FAIRE ENTENDRE NOS VOIX

Une même logique de saisie d'opportunités a également présidé à notre relais des principales dates du calendrier institutionnel et de l'agenda des « journées européennes et mondiales » afin que nos messages trouvent une résonance sur les réseaux sociaux et dans les médias. A titre d'exemple, la FNSEA lançait la campagne « Api-Agri Week » du 18 au 25 mars : il était alors question du plan pollinisateur sur lequel travaillait le Gouvernement. L'objectif : valoriser les solutions constructives qu'agriculteurs et apiculteurs mettent en œuvre ensemble sur le terrain pour favoriser une meilleure cohabitation de leurs activités, une mise en lumière indispensable face à un débat à charge à l'encontre de l'activité agricole. Cette campagne s'est appuyée sur un ensemble d'outils (témoignages vidéos, animations pour les réseaux sociaux, publication d'une tribune dans le quotidien Le Monde), mis à disposition du réseau pour en faire une campagne à portée nationale.



#### Retombées Api Week

 **83,2k** impressions sur une période de 7 jours,  
**5 851** impressions moyennes

 **3 018** couvertures moyennes

#Be  
Api 



Nous avons aussi mené, sur le même registre, une campagne à l'occasion de la 22<sup>ème</sup> édition du printemps du bio au mois de juin, afin de mettre en lumière des agriculteurs bio adhérents à la FNSEA et ainsi affirmer notre ambition autour de l'agriculture biologique.

Nous nous sommes appuyés sur la Journée de l'environnement qui s'est tenue le 5 juin pour donner de la visibilité à l'agriculture et aux solutions qu'elle porte en faveur de l'environnement grâce à une mini campagne « Oui, l'agriculture est gage de solutions pour l'environnement et on vous le prouve par des exemples concrets ! » dont l'objectif était de faire entendre la voix des « climacteurs » que sont les agriculteurs. Contenus et supports ont été proposés à l'ensemble du réseau pour assurer à l'agriculture une place dans le débat.

La Journée mondiale de la prévention du suicide, le 10 septembre, a donné l'opportunité à la FNSEA de communiquer à nouveau sur toutes les actions que nous menons à destination des agriculteurs en difficulté afin de les porter à la connaissance du plus grand nombre. Ainsi, une tribune commune signée par FNSEA, JA, APCA et MSA intitulée « Détecter les situations de mal être et mieux accompagner les agriculteurs fragilisés » a été publiée dans Ouest France, des contenus ont été proposés pour diffusion sur les réseaux sociaux et une interview de Luc Smessaert a été valorisée dans Actuagri à destination de la Presse agricole départementale (PAD).

**Ne négligeons aucune opportunité pour faire valoir nos messages et faire entendre la voix de l'agriculture. Nous disposons d'un contenu documentaire et iconographique riche, il ne demande qu'à être recyclé !**

# Ancrer nos sujets dans l'actualité grâce à une communication offensive



## ÊTRE L'INTERLOCUTEUR DE RÉFÉRENCE SUR LA QUESTION DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

En mars 2020, à la lumière de la crise sanitaire, l'importance de notre souveraineté alimentaire émergeait avec force. La FNSEA a largement contribué au débat autour de l'indispensable reconquête de notre souveraineté, en publiant notamment, avec le CAF, notre « *Manifeste pour une souveraineté alimentaire solidaire* », en mai 2020. Un an plus tard, face au caractère stratégique avéré de cet enjeu pour l'agriculture et pour la France, la FNSEA, aux côtés des acteurs du monde agricole, a organisé un grand débat interactif en ligne pour définir les moyens à mettre en œuvre pour consolider et pérenniser cette souveraineté. Placé sous le haut patronage du Président de la République et du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et en présence de ministres, personnalités et experts, ce grand rendez-vous a fait date car il a permis de baliser les défis à relever et les leviers à activer pour y parvenir.

Ce grand rendez-vous s'est tenu le 18 mai 2021. Il a consisté en un direct de plus de 3 heures en plateau de télévision, intégralement diffusé sur une plateforme interactive, « [pourunesouverainetealimentaire.fr](http://pourunesouverainetealimentaire.fr) » Il a réuni un plateau exceptionnel d'invités et s'est clôturé par un long entretien avec le président de la République depuis les salons de l'Élysée. Il a enfin permis de fédérer tous les réseaux du monde agricole autour d'un événement à portée nationale. Un dispositif complet de communication a été élaboré pour donner à ce grand rendez-vous un écho à la hauteur de l'enjeu : campagne de promotion médiatique et digitale en amont, pendant et après l'événement, couverture éditoriale de l'ensemble des échanges dans la PAD, diffusion de capsules vidéos, de reportages et d'infographies sur les réseaux sociaux, forte promotion dans les médias avec envoi de communiqués et dossiers de presse, réalisation de nombreuses interviews, maintien et valorisation de la plateforme dans le temps avec mise à disposition du replay des trois heures de plateau et de toutes les interviews réalisées sur le sujet.

## CHIFFRES CLÉS

**+ de 5 900 comptes créés** sur la plateforme

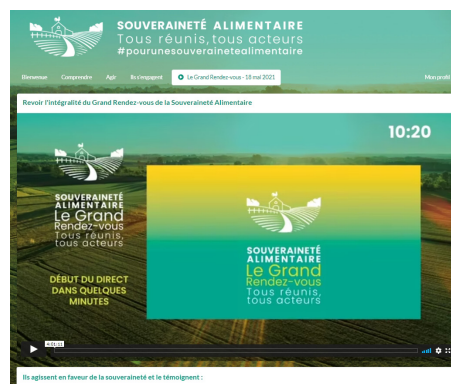
[www.pourunesouverainetealimentaire.fr](http://www.pourunesouverainetealimentaire.fr)

**+ de 45 événements locaux** à l'occasion de visionnages collectifs  
= soit un public de + de 7 500 spectateurs dont 41% d'agriculteurs

**400 questions** postées durant le direct

**2 130 tweets** utilisant le hashtag de l'événement

**1 exercice collectif** des équipes de communicants du CAF]



## Faire émerger la voix des « Climacteurs » dans le débat



La FNSEA s'est employée toute l'année à valoriser notre rapport d'orientation (RO) 2020 : « *Faire du changement climatique une opportunité pour l'agriculture* » et son contenu très riche dans l'objectif de faire entendre la voix des « climacteurs » que sont les agriculteurs. L'objectif était de passer du discours à la démonstration en mettant en exergue actions et initiatives qui démontrent que, oui l'agriculture est solutions face au changement climatique, et de réaffirmer qu'il est absolument nécessaire de compter avec l'agriculture, de l'accompagner au lieu de la décrier sans cesse.

Tout d'abord, la FNSEA a travaillé à la vulgarisation du contenu du RO en proposant de multiples animations pour les réseaux sociaux et outils de communication appréhendables par le réseau, pour renforcer notre capacité à toucher un très large public et faire émerger nos messages dans le débat. Des éléments de langage, et des synthèses du RO ont également été mis à disposition pour favoriser la valorisation de son contenu dans les médias, dans les rendez-vous institutionnels, dans les discours.

La FNSEA a su saisir toutes les occasions qui se sont présentées pour promouvoir notre rapport d'orientation : conférences de presse FNSEA, Journée mondiale de l'Environnement, Congrès mondial de la nature de l'UICN, COP 15, Assises de la biodiversité, interviews des élus FNSEA, rencontre avec les parlementaires, etc.

Elle s'est également employée à faire du rapport d'orientation un sujet d'actualité à part entière prenant l'initiative de deux événements : le premier autour de l'inauguration du partenariat Mouvement des entreprises de France (MEDEF)/FNSEA/Imagin'rural pour compenser l'impact écologique de la REF 2020 du MEDEF. Le 5 mai, Geoffroy Roux de Bézieux, Président du MEDEF, et Christiane Lambert ont ainsi inauguré les premiers mètres de haie sur le site de la Marne retenu pour cette compensation : afin d'illustrer des solutions concrètes portées par l'agriculture. Cet événement a été largement couvert sur les réseaux sociaux de la FNSEA comme ceux du MEDEF, ainsi que par la presse.

Le second rendez-vous s'est tenu le

25 octobre en Eure-et-Loir et a pris la forme d'une visite guidée de l'exploitation agricole de Pierre Lhopiteau. Organisée en présence de la ministre de la Transition Ecologique, Barbara Pompili, et d'une soixantaine d'acteurs de la RSE et de la R&D ainsi que de la presse, il a permis d'examiner, sur site, différentes solutions mises en œuvre par M. Lhopiteau pour contribuer à la neutralité carbone et répondre au défi climatique. Les visiteurs ont participé à divers ateliers valorisant chacun des leviers durables mis en œuvre sur l'exploitation : photovoltaïque, techniques culturales, compostage et capture de carbone. Ce format d'événement original et pédagogique a été adopté par plusieurs FNSEA au mois d'octobre pour assurer la valorisation locale du RO à travers les territoires.



### CHIFFRES CLÉS

Visite guidée en **4 ateliers**  
**3 groupes** menés par un rapporteur FNSEA du RO  
**66 personnes** présentes  
 Posts et vidéos ont cumulé **60 000 vues**  
**1 conférence de presse**

# Faire exister nos valeurs dans le paysage médiatique : la mise en œuvre opérationnelle de #RéseauFNSEA2025



Initié au Congrès de Nancy en 2019, l'ambitieux travail de concertation collective en vue de redéfinir les missions de notre syndicat a abouti à l'adoption d'une raison d'être qui place résolument l'humain comme clef de voûte de nos valeurs : « *S'engager avec les femmes et les hommes qui ont le goût d'entreprendre en agriculture pour des territoires vivants et dynamiques* ». 2021 aura fourni plus d'une occasion d'illustrer le début de sa mise en œuvre.

## **SE SOUVENIR D'OÙ L'ON VIENT POUR AFFIRMER SÈREINEMENT LA FIERTÉ DE CE QUE L'ON EST ET LA CONFIANCE EN NOTRE AVENIR : CÉLÉBRONS, 75 ANS DE SYNDICALISME, METTONS LE CAP SUR 2025 !**

Le déploiement opérationnel du chantier de rénovation de notre raison d'être s'est engagé alors que la FNSEA s'apprêtait à célébrer son 75<sup>ème</sup> anniversaire. On sait le pouvoir évocateur et fédérateur des images, la demande de vidéos inspirantes est d'ailleurs régulièrement formulée par le réseau. Le choix de la vidéo s'est donc imposé pour régénérer notre sentiment de fierté d'appartenance.

Cette occasion a été saisie pour illustrer en images cette transition, à travers deux clips autonomes mais complémentaires, conçus à l'attention des agriculteurs et du large public. Le premier, construit comme un long flash-back puisant dans des images d'archives, place la mobilisation collective et notre vision fédératrice et pragmatique au cœur de 75 ans de combats au service des agriculteurs et des territoires, d'esprit d'entreprise et d'engagement de tous les instants. Le second, tourné durant l'été 2021 sur le terrain en Centre-Val de Loire, est construit en contrepoint et égrène en toute simplicité quelques moments de la journée-type d'un collaborateur de la FNSEA, qui sillonne les routes et multiplie les échanges de terrain au service des agriculteurs. Tout en sobriété et en sincérité, il exprime le dévouement quotidien des élus et collaborateurs de la FNSEA, au plus près des agriculteurs et du terrain, et la solidité du lien qui unit le syndicat à ses adhérents. Les hommes et les femmes apparaissent dans les deux vidéos comme les acteurs clés de ces histoires d'apparence si quotidiennes, et qui pourtant ont fait et feront notre Histoire. Accueillis avec émotion et fierté lors de leur projection au Congrès de Niort en septembre, ces deux clips ont été largement relayés par nos fédérations. Ils constituent de véritables clips pour la

campagne d'appropriation de la raison d'être par notre réseau, un exercice de déploiement qui passe par un large travail de communication interne.

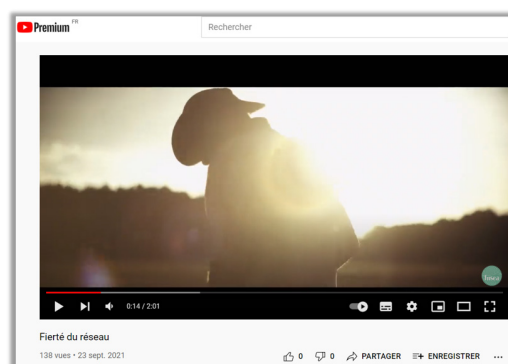
Après un Conseil fédéral tout entier dédié au #RéseauFNSEA2025 en juillet, le Congrès de Niort en septembre lui a consacré un numéro spécial de notre magazine « L'Information agricole », ainsi que deux temps forts. En huis clos, l'exercice a consisté à illustrer le réseau en mouvement et à notre capacité à porter et incarner le goût d'entreprendre ; puis en séquence publique, qui nous a donné notre toute première occasion d'une communication externe sur notre raison d'être, envisagée de manière pédagogique à travers trois exemples concrets de sa mise en pratique mettant en scène un de nos élus et l'un de nos interlocuteurs externes : le chantier du syndicalisme économique, raconté par le secrétaire général de Métro ; la question de l'image et de l'influence de notre syndicat, saluée par les paroles émouvantes de Jean-Paul Ollivier sur « Les Agris aiment le Tour » ; le défi des enjeux climatiques, détaillé par le directeur RSE du Crédit agricole. Enfin, en point d'orgue, nous avons eu le privilège d'un témoignage à la fois édifiant, percutant et inspirant de Patrick Pouyanné, lui-même à la manœuvre depuis plusieurs années pour transformer la raison d'être de l'acteur majeur de l'énergie dont il est le président, Total, devenue TotalEnergies.

Portés par cette dynamique, nous avons poursuivi les travaux de mise en œuvre de notre raison d'être en y consacrant un séminaire de la FNSEA, le 22 octobre, puis un grand rendez-vous des directeurs du réseau, du 27 au 29 novembre.

A cette occasion, la question de la communication a été fléchée comme axe de travail prioritaire : auprès du réseau et des collaborateurs, avec une stratégie d'accompagnement

méthodologique et de pédagogie mettant l'accent sur le sentiment fort d'appartenance ; auprès des agriculteurs, en dotant le réseau d'outils et supports de communication à leur attention, à réinventer ensemble ; auprès de l'opinion et de la société, afin d'insuffler à notre syndicat une image rénovée, moderne et dynamique. Le principe de la constitution d'une cellule destinée à façonner notre stratégie de communication, et celui de la mise à disposition du réseau d'un plan de communication lissé et implémentable, ont été actés.

--> Voir Chapitre Vie du réseau 75<sup>e</sup> congrès et #RéseauFNSEA2025]



### CHIFFRES CLÉS

**1 200** vues de la vidéo Fierté du Réseau  
**30** Tweets FNSEA

**+ 82 698** impressions  
**3 659** engagements totaux

## Être au côté des employeurs pour simplifier leur quotidien : donner de la visibilité à la convention collective nationale agricole

Après plus de trois ans de négociations, les partenaires sociaux agricoles salariés et patronaux se sont accordés sur la mise en place d'une convention collective nationale pour l'ensemble des entreprises et des salariés de la Production agricole et des CUMA en France. Pour accompagner la communication sur cette simplification historique des démarches des employeurs, la FNSEA a pris l'initiative de la création d'un site internet dédié, [www.convention-agricole.fr](http://www.convention-agricole.fr), accessible

gratuitement à tous les employeurs. Son innovation majeure réside dans un outil de classification sur mesure permettant de générer en quelques clics une fiche pour chaque salarié. Ainsi s'affirme la détermination de la FNSEA à apporter des services pour faciliter la vie quotidienne des employeurs agricoles. Pour en faciliter la bonne compréhension par le réseau et la visibilité auprès des agriculteurs, la FNSEA a développé un véritable pack de communication multi-cibles et

multi-supports, notamment grâce à un kit incluant un modèle d'édito pour la PAD, de courrier aux adhérents, mailing aux employeurs, un guide pédagogique paritaire à destination des employeurs et des salariés pour bien appréhender la nouvelle grille de classification, des vidéos de nos élus référents, enfin, une mini web-série, dans la collection « Prends-en de la graine ». Le tout est rassemblé dans une page dédiée sur Extranet.



# Repérer, soulager et réparer les situations de mal-être des agriculteurs : communiquer en réseau de partenaires pour accompagner les agriculteurs au plus près

« La main tendue aux agriculteurs en difficulté est en effet au cœur de notre mission syndicale » : ainsi s'est exprimée Christiane Lambert au côté de Sébastien Windsor, président de l'APCA, dans un message vidéo commun, l'un des éléments d'une campagne de communication qui, à la suite de la livraison du rapport parlementaire d'Olivier Damaisin sur le mal-être des agriculteurs, a réuni des responsables professionnels élus des chambres d'agriculture, des caisses de MSA, de la FNSEA et de JA autour de la question de l'accompagnement des exploitations et des agricultrices et agriculteurs en difficulté.

Derrière la bannière commune Agri'collectif, sont mises en lumière et en synergie les ressources humaines de ces organismes professionnels qui œuvrent au quotidien au service des publics cibles en difficulté. Le site [Agricollectif.fr](http://Agricollectif.fr) est, à cette occasion, totalement refondu pour donner accès à un panel de dispositifs portés par les différentes entités : AREA, pour détecter et diagnostiquer les difficultés, AgriEcoute, disponible à tout moment sur

simple appel, tutorat et mentorat pour accompagner les installations, tous ces services complémentaires sont désormais identifiables d'un seul coup d'œil par l'agriculteur.

En complément, des outils méthodologiques et supports de communication (flyers) sont mis à disposition du réseau. Ce message collectif fort et responsable a optimisé sa visibilité médiatique à l'occasion d'une conférence de presse conjointe APCA/MSA/JA/FNSEA, le 30 juin.

Une initiative positive et réussie, saluée par le Figaro en ces termes : « Front commun de la « famille agricole » pour aider les agriculteurs en souffrance ».

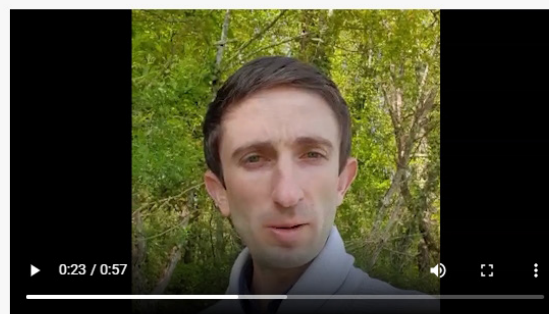
Cette démarche collégiale doit se poursuivre et donner lieu à des prises de parole régulières. Elle témoigne de l'efficacité démultipliée de la mutualisation des outils et moyens au service d'une communication efficace et percutante.

“ 3 organisations agricoles au service des exploitations en difficulté et des agriculteurs en mal être ”

**AGRI'collectif : Ecouter, Respecter, Solutionner**



**Anticiper, transmettre, installer**



# Glossaire

**3DS :**

Différenciation,  
Déconcentration,  
Décentralisation et  
Simplification de l'action  
publique locale

**ADEMA :**

Accès des Demandeurs  
d'Emploi aux Métiers Agricoles

**ADEME :**

Agence De l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

**AFDI :**

Agriculteurs Français et  
Développement International

**APCA :**

Assemblée Permanente des  
Chambres d'Agriculture

**APEL :**

Association des Parents  
d'élèves de l'Enseignement  
Libre

**AREA :**

Aide à la Relance de  
l'Exploitation Agricole

**AS :**

Associations Spécialisées

**BA :**

Bénéfices Agricoles

**BCAE :**

Bonnes Conditions Agricoles  
et Environnementales

**CAF :**

Conseil de l'Agriculture  
Française

**CARIF-OREF :**

Centre Animation Ressources  
d'Information sur la Formation  
- Observatoire Régional Emploi  
Formation

**CESE :**

Conseil Économique Social  
et Environnemental

**CCN :**

Convention Collective  
Nationale

**CDOA :**

Commission  
Départementale  
d'Orientation de l'Agriculture

**CDPENAF**

Commission Départementale  
de Préservation des Espaces  
Naturels Agricoles et Forestiers

**CFDT :**

Confédération Française  
Démocratique du Travail

**CFTC :**

Confédération  
Française des Travailleurs  
Chrétiens

**CGC :**

Confédération Générale  
des Cadres

**CGI :**

Code Général des Impôts

**CGT :**

Confédération Générale  
du Travail

**CNA :**

Commission Nationale  
des Agricultrices

**CNEFAF :**

Conseil National de l'Expertise  
Foncière Agricole et Forestière

**CNSC :**

Commission Nationale des  
Statuts et des Conflits

**CODAR :**

Commission chargée  
de l'Orientation et du  
Développement de  
l'Assurance Récoltes

**COPA-COGECA :**

Commission Comité des  
organisations professionnelles  
agricoles de l'Union  
européenne - Confédération  
générale des coopératives  
agricoles

**CPSE :**

Contrat de Prestation de  
Services Environnementaux

**CUMA :**

Coopérative d'Utilisation  
de Matériel Agricole

**DDT :**

Direction Départementale  
des Territoires

**DEP :**

Déduction pour Epargne  
de Précaution

**DGPE :**

Direction Générale de la  
Performance Economique

**DUER :**

Document Unique d'Evaluation des Risques

**EARL :**

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

**ESOD :**

Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts

**FEADER :**

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

**FMSE :**

Fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental

**FNCUMA :**

Fédération Nationale des CUMA

**FNSAFER :**

Fédération Nationale des Safer

**FO :**

Force Ouvrière

**GNR :**

Gazole Non-Routier

**GT :**

Groupe de Travail

**HCFEA :**

Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge

**IAHP :**

Influenza Aviaire Hautement Pathogène

**ICHN :**

Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels

**IAHP :**

Influenza Aviaire Hautement Pathogène

**ICPE :**

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**LMR :**

Limites Maximales de Résidus

**LSA :**

Loi de Santé Animale

**MAEC :**

Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques

**MEDEF :**

Mouvement des entreprises de France

**MFSC :**

Matières Fertilisantes et des Supports de Culture

**MSA :**

Mutualité Sociale Agricole

**OFB :**

Office Français de la Biodiversité

**ONISEP :**

Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions

**OPA :**

Organisation Professionnelle Agricole

**PAC :**

Politique Agricole Commune

**PAD :**

Presse Agricole Départementale

**PAS :**

Politique Agricole Commune

**PLFSS :**

Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

**PLU/PLUI :**

Plan Local d'Urbanisme/  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**PNA :**

Plan National d'Action

**PNACC :**

Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

**PPE :**

Programmation Pluriannuelle de l'Energie

**PSE :**

Prestations de Services Environnementaux

**PSN :**

Plan Stratégique National

**R&D :**

Recherche et Développement

**RHF :**

Restauration Hors Foyer

**RO :**

Rapport d'Orientation

**RSE :**

Responsabilité Sociétale des Entreprises

**SAU :**

Surface Agricole Utile

**SAFER :**

Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

**SCEA :**

Société Civile d'Exploitation Agricole

**SCoT :**

Schémas de Cohérence Territoriale

**SDPR :**

Section Départementale des Propriétaires Ruraux

**SIA :**

Salon International de l'Agriculture

**SMIC :**

Salaire Minimum de Croissance

**SNAE :**

Section Nationale des Anciens Exploitants

**SNBC :**

Stratégie Nationale Bas Carbone

**SNFM :**

Section Nationale des Fermiers et des Métayers

**SNPR :**

Section Nationale des Propriétaires Ruraux

**SRADET :**

Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

**TFNB :**

Taxe sur le Foncier Non Bâti

**TICPE :**

Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques

**UGB :**

Unité de Gros Bétail

**UICN :**

Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**VEA :**

Valeur de l'Entreprise Agricole

**ZAN :**

Zéro Artificialisation Nette

**ZNT :**

Zones de Non-Traitement

**ZV :**

Zones vulnérables



11, rue de la Baume - 75008 Paris  
01 53 83 47 47 - [www.fnsea.fr](http://www.fnsea.fr)

